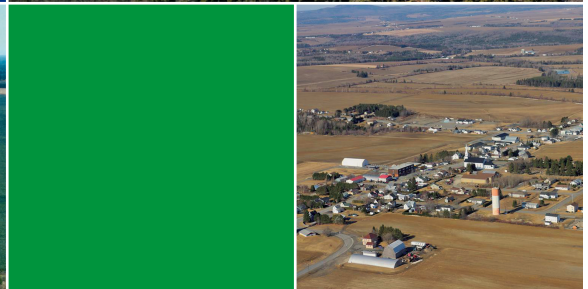


Project Énergie Est

Volume 9 : Participation des collectives

Octobre 2014



Remis à:
Le secrétaire
Office national de l'énergie
517 10th Ave SW
Calgary (Alberta) T2R 0A8

CONTENU	i
1.0 APERÇU	1-1
1.1 Principes et objectifs	1-2
1.1.1 Principes.....	1-2
1.1.2 Objectifs.....	1-2
2.0 CONCEPTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION	2-1
2.1 Portée	2-1
2.2 Identification des parties prenantes.....	2-2
2.2.1 Parties prenantes susceptibles d’être intéressées	2-2
2.2.2 Parties prenantes avoisinantes.....	2-3
2.2.3 Parties prenantes adjacentes.....	2-3
2.2.4 Parties prenantes intéressées	2-4
2.3 Processus de participation.....	2-5
2.4 Participation au processus de l’ONÉ	2-6
2.5 Outils de participation.....	2-6
2.5.1 Lettres, courriels et communiqués de presse relatifs au Projet.....	2-7
2.5.2 Brochures et fiches techniques.....	2-8
2.5.3 Présentations	2-8
2.5.4 Réunions et appels téléphoniques.....	2-8
2.5.5 Journées portes ouvertes	2-9
2.5.6 Publicité	2-9
2.5.7 Bulletins d’information.....	2-9
2.5.8 Sites Web et forums des médias sociaux	2-10
2.5.9 Adresse courriel, téléphone et télécopieur sans frais, carte de demandes de renseignements relatifs au Projet.....	2-10
3.0 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS	3-1
3.1 Aperçu du processus de participation	3-1
3.2 Journées portes ouvertes	3-10
3.2.1 Calendrier des journées portes ouvertes de 2013.....	3-10
3.2.2 Calendrier des journées portes ouvertes de 2014.....	3-13
3.3 Participation des organismes d’intervention en cas d’urgence	3-15
4.0 RÉSULTATS DU PROGRAMME DE PARTICIPATION	4-16
4.1 Participation des provinces	4-16
4.1.1 Alberta.....	4-16
4.1.2 Saskatchewan.....	4-16
4.1.3 Manitoba	4-17

4.1.4	Ontario	4-18
4.1.5	Québec	4-19
4.1.6	Nouveau-Brunswick	4-20
4.2	Détermination et suivi.....	4-21
4.3	Résumé des questions, des préoccupations et des réponses	4-22
5.0	PARTICIPATION CONTINUE.....	5-1
5.1	Le processus de demande et d'examen réglementaire.....	5-1
5.2	Phases préalables à la construction et de la construction.....	5-1
5.3	Activités d'exploitation.....	5-2

LISTE DES TABLEAU

Tableau 3-1	Réunions avec les parties prenantes.....	3-1
Tableau 3-2	Renvois aux annexes pour les journaux des échanges avec les collectivités	3-2
Tableau 3-3	Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités	3-2
Tableau 3-4	Calendrier des journées portes ouvertes de 2013.....	3-11
Tableau 3-5	Calendrier des journées portes ouvertes de 2014 (Première période de la deuxième série)	3-13
Tableau 4-1	Résumé des préoccupations et des réponses – Alberta.....	4-23
Tableau 4-2	Résumé des préoccupations et des réponses – Saskatchewan	4-25
Tableau 4-3	Résumé des préoccupations et des réponses – Manitoba.....	4-26
Tableau 4-4	Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario.....	4-30
Tableau 4-5	Résumé des préoccupations et des réponses – Québec.....	4-34
Tableau 4-6	Résumé des préoccupations et des réponses – Nouveau-Brunswick.....	4-45

1.0 APERÇU

Ce volume décrit l'approche d'Énergie Est à l'égard de la participation des collectivités, laquelle permet aux parties prenantes d'examiner le Projet et de fournir des commentaires sur celui-ci. Ce volume décrit :

- les principes et les objectifs du programme de participation
- la conception et la portée du programme de participation
- la mise en œuvre du programme, notamment :
 - les activités de participation réalisées à ce jour
 - les résultats de la participation à ce jour
 - les commentaires et les préoccupations des parties prenantes
 - les plans pour maintenir la participation

Aux fins du présent volume, la participation porte essentiellement sur les parties prenantes suivantes, susceptibles d'être touchées par le Projet ou d'avoir un intérêt dans celui-ci :

- les résidents des collectivités
- les autorités et les organismes des collectivités :
 - les responsables municipaux élus et non élus, notamment les directeurs généraux
 - les administrations municipales (petites et grandes villes, villages, comtés, districts régionaux, districts municipaux et municipalités rurales)
 - les organismes des collectivités (associations, commissions de planification, planificateurs environnementaux)
 - les administrations foncières municipales, régionales et provinciales (l'aménagement du territoire, le zonage, la gestion de l'eau, la gestion des déchets)
 - les organisations agricoles
- les organismes, les autorités et les responsables d'intervention en cas d'urgence régionaux et locaux (police, incendie, ambulance et intervenants en cas d'urgence environnementale)
- les organisations non gouvernementales (ONG) :
 - les chambres de commerce
 - les associations pour le développement économique
 - les groupes de planification et des loisirs des collectivités
 - les associations vouées à la conservation
 - les associations et organisations locales et régionales
 - les groupes de consommateurs
 - les associations industrielles et commerciales
 - les organisations environnementales

- les utilisateurs des terres, de l'eau et du milieu marin
- le grand public :
 - les groupes de citoyens ayant des intérêts communs
 - les personnes intéressées (auto-identifiées)

Le programme de consultation avec les propriétaires fonciers se trouve dans le Volume 8 : Terrains. Le programme d'engagement des Autochtones est décrit dans le Volume 10 : Engagement des Autochtones.

1.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

Énergie Est appliquera les politiques, les principes et les pratiques du cadre de participation des parties prenantes de TransCanada pour la conception et la mise en œuvre du programme de participation des collectivités.

1.1.1 Principes

Énergie Est s'efforce de dialoguer d'emblée avec les parties prenantes et d'échanger fréquemment avec elles pendant la durée du Projet. Cela implique de les écouter, de leur fournir des renseignements exacts et de répondre à leurs questions et préoccupations rapidement et de façon cohérente.

Les principes suivants orientent Énergie Est dans ce dialogue :

- relever et prendre en compte les points de vue des parties prenantes
- être visible, présent et accessible dans la collectivité
- reconnaître que la diversité des idées, des opinions et des expériences contribue à améliorer la prise de décisions et les résultats
- prendre en charge et être responsable des décisions et des résultats
- faire le suivi du rendement, le mesurer et en faire part publiquement dans les rapports annuels et les rapports sur la responsabilité sociale de l'entreprise, afin de poursuivre l'objectif d'amélioration constante

1.1.2 Objectifs

Les objectifs du programme de participation des collectivités du Projet sont les suivants :

- présenter officiellement le Projet aux principales parties prenantes des collectivités
- rechercher activement et prendre en compte les commentaires sur :
 - le tracé de l'oléoduc et la sélection de l'emplacement des installations

- les incidences environnementales et socioéconomiques possibles
- les choix des mesures d'atténuation afin de contrer les effets potentiels du Projet
- les mesures d'amélioration afin d'améliorer les éventuelles incidences socioéconomiques positives
- répondre aux questions et aux préoccupations des parties prenantes
- fournir aux parties prenantes des mises à jour continues sur le Projet, y compris des communications sur le Projet, le calendrier réglementaire prévu et la demande prévue à l'ONÉ
- incorporer les commentaires et les préoccupations des parties prenantes dans la planification du Projet, dans la mesure du possible
- communiquer, s'il y a lieu, aux parties prenantes éventuellement concernées, les changements importants et pertinents apportés au Projet
- faciliter les communications continues tout au long des travaux de construction et des activités d'exploitation afin de répondre aux commentaires et aux préoccupations des parties prenantes de façon diligente et appropriée.

2.0 CONCEPTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION

Le programme de participation a été élaboré et adapté en fonction de la nature, de l'emplacement et des répercussions du Projet, ainsi que des intérêts, des besoins d'information et des préoccupations des diverses parties prenantes. Bien que les principes sous-jacents demeurent les mêmes, le but, la portée et l'intensité de la participation varient selon les besoins et les intérêts des groupes particuliers des parties prenantes des collectivités.

Les facteurs qui influent sur la conception du programme de participation des collectivités sont les suivants :

- les composantes du Projet
- l'emplacement géographique du Projet
- les parties prenantes susceptibles d'être touchées ou intéressées par le Projet

Le programme de participation est conçu pour reconnaître la diversité des parties prenantes du Projet et leurs intérêts dans celui-ci.

Le programme de participation des collectivités est conçu de sorte à offrir aux parties prenantes la possibilité d'examiner les détails du Projet, de poser des questions et d'exprimer leurs commentaires et leurs préoccupations. Dans la mesure du possible, Énergie Est oeuvrera à répondre aux préoccupations liées au Projet en apportant des modifications à la conception du Projet ou aux activités d'exploitation. Énergie Est fournira également aux parties prenantes des informations et des mises à jour afin de les informer sur les mesures d'atténuation proposées et sur la façon dont leurs commentaires peuvent influencer sur les changements apportés à la conception du Projet.

2.1 PORTÉE

Déployé sur six provinces et environ 490 municipalités, le Projet est une initiative de grande envergure présentant un intérêt possible pour les parties prenantes en ce qui a trait à sa portée, au tracé, aux installations, aux répercussions sur l'environnement, aux répercussions socioéconomiques et aux retombées économiques. Le programme de participation des collectivités est conçu de sorte à prendre en compte les divers intérêts des personnes et des groupes susceptibles d'être touchés ou intéressés par le Projet.

Le programme de participation des collectivités est axé sur les six provinces que traverse le Projet :

- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick

Bien que de nombreuses activités de participation soient semblables et que, dans leur ensemble, les informations sur le Projet soient cohérentes, les renseignements fournis au niveau provincial sont adaptés aux composantes du Projet — la conversion du gazoduc ou la construction d'un nouvel oléoduc et des installations connexes — et sont communiqués en tenant compte des préférences linguistiques des parties prenantes. Les bulletins d'information, les courriels, les documents, les affiches et les journées portes ouvertes sont offerts en anglais, en français ou dans les deux langues, selon les préférences des collectivités.

2.2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Le Projet touche des centaines de collectivités et des milliers de parties prenantes à travers six provinces canadiennes. Bien que les efforts de participation des collectivités soient axés sur les parties prenantes identifiées dans le cadre du Projet, la vaste portée du Projet a suscité l'intérêt du grand public. Le programme de participation des collectivités est également conçu de sorte à intégrer également ces parties prenantes.

Énergie Est a identifié les collectivités situées dans un rayon de 25 km de part et d'autre du Projet (ou une zone de 50 km) qui pourraient être touchées par le Projet. La section suivante décrit le raisonnement et les critères sur lesquels repose la classification initiale des parties prenantes.

2.2.1 Parties prenantes susceptibles d'être intéressées

Avant l'annonce du Projet et la mise en œuvre de son programme de participation des collectivités, Énergie Est a recueilli des informations et entrepris des recherches afin d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être touchées ou intéressées par le Projet. Une planification a été entreprise afin de comprendre les besoins en ressources, de constituer l'équipe de Relations communautaires, de déterminer les étapes clés et de créer une liste des besoins en matière d'information. Énergie Est a dressé, de la façon suivante, une première liste des parties prenantes susceptibles d'être touchées ou intéressées par le projet en regroupant ce qui suit :

- recherche informatique
- expérience en matière d'exploitation
- réseaux de personnes-ressources de TransCanada auprès des collectivités

Les parties prenantes ont été identifiées par rapport à leur proximité du Projet, ou en fonction de leurs intérêts environnemental, économique et social. D'autres parties prenantes ont été incluses tout au long du processus de participation au fur et à mesure qu'elles se sont identifiées volontairement ou qu'elles ont été identifiées par d'autres personnes. Ces groupes de parties prenantes sont définis comme étant :

- des parties prenantes avoisinantes
- des parties prenantes adjacentes
- des parties prenantes intéressées

2.2.2 Parties prenantes avoisinantes

Les parties prenantes avoisinantes sont les collectivités, les personnes ou les groupes situés ou résidant dans un rayon de 10 km de part et d'autre du Projet (ou une zone de 20 km). Ce segment comprend les autorités telles que les municipalités ayant sous leur juridiction les résidents, les terres, les entreprises, les installations et les enjeux environnementaux situés dans cette zone de 20 km ou ayant une grande influence sur ces personnes et éléments.

La participation des parties prenantes avoisinantes est directe et active. Les représentants du Projet rencontrent ces parties prenantes régulièrement et fréquemment (et sur demande), et surveillent étroitement leurs demandes, commentaires et préoccupations, en assurent le suivi et y répondent.

Ces réunions comportent des mises à jour régulières sur le Projet présentées aux autorités et aux organismes des collectivités, des réunions en tête-à-tête et en personne avec les représentants des collectivités désignés et des journées portes ouvertes. Ces parties prenantes ont reçu et continueront de recevoir des dossiers d'information et des documents sur le Projet, et ont été conviées ou seront conviées à des journées portes ouvertes et à d'autres séances d'information. Les journées portes ouvertes se tiendront à proximité de toutes les collectivités des parties prenantes avoisinantes selon la disponibilité et la pertinence des lieux de réunion.

2.2.3 Parties prenantes adjacentes

Les parties prenantes adjacentes sont situées dans un rayon de 25 km de part et d'autre du Projet (ou une zone de 50 km), mais non dans la zone des parties prenantes avoisinantes. Ce segment comprend :

- les collectivités, les groupes, les organismes ou les représentants situés aux abords immédiats de la zone des parties prenantes avoisinantes
- les autorités des collectivités telles que les municipalités ayant sous leur juridiction les résidents, les terres, les entreprises, les installations et les enjeux environnementaux situés dans cette zone de 50 km ou ayant une grande influence sur ces personnes ou éléments

Les parties prenantes adjacentes participent au Projet selon leur niveau de participation souhaité. Les réunions en personne avec ces parties prenantes ont lieu lors des journées portes ouvertes. Selon le niveau d'intérêt des parties prenantes, ces réunions peuvent également avoir lieu à des étapes ou intervalles clés du Projet (p. ex., avant les audiences réglementaires, avant les travaux de construction, avant l'exécution du Projet et sur demande ou au besoin pour répondre à d'éventuelles questions ou préoccupations. À la suite des premières réunions en personne, la plupart des contacts avec les parties prenantes adjacentes se font par téléphone afin d'apprécier leur niveau d'intérêt et de déterminer la fréquence des contacts désirée.

Les parties prenantes adjacentes ont reçu et continueront de recevoir des dossiers d'information et des documents sur le Projet. Elles ont été conviées et seront conviées à des journées portes ouvertes. Le niveau de participation d'une partie prenante adjacente pourrait être haussé pour atteindre celui d'une partie prenante avoisinante si les deux parties le souhaitent.

2.2.4 Parties prenantes intéressées

Les parties prenantes intéressées sont les collectivités, les personnes ou les groupes qui sont situés, d'un point de vue géographique, à l'extérieur de la zone de 50 km et qui se sont identifiées elles-mêmes comme ayant un intérêt dans le Projet. Ce segment comprend :

- les autorités telles que les municipalités ayant une juridiction, un intérêt ou une influence sur les résidents, les terres, les entreprises, les installations et les enjeux environnementaux situés au-delà de la zone de 50 km (p. ex. les municipalités qui pourraient accueillir les camps de construction)
- les collectivités, les personnes, les organismes ou les groupes qui manifestent leur intérêt dans le Projet
- les collectivités, les personnes, les organismes ou les groupes qui pourraient être affectés ou intéressés par d'autres actifs, projets ou activités d'exploitation de TransCanada

Ces parties prenantes qui se sont auto-identifiées ont reçu et continueront de recevoir les renseignements demandés et des activités de participation continues seront menées selon leur niveau d'intérêt. Les parties prenantes intéressées reçoivent occasionnellement des appels téléphoniques pour les informer au sujet d'étapes ou de développements importants du Projet et pour vérifier si elles ont des questions ou des préoccupations, et si elles souhaitent participer davantage.

L'identification des parties prenantes est un processus continu qui se poursuit tout au long des travaux de construction du Projet. Toutes les parties prenantes additionnelles identifiées pendant l'élaboration du Projet recevront des informations pendant la durée du Projet à moins qu'elles ne demandent qu'il en soit autrement.

2.3 PROCESSUS DE PARTICIPATION

Les besoins d'informations préliminaires des parties prenantes ont été évalués pendant la phase de planification au moyen des renseignements issus du dépouillement des médias et des projets de TransCanada. Énergie Est avait prévu que les parties prenantes résidant dans des régions moins au fait de ce que sont les oléoducs demandent des informations plus détaillées sur l'intégrité, la sécurité, la construction et l'exploitation des oléoducs. Il était attendu que les parties prenantes résidant dans des régions qui ne connaissaient pas très bien TransCanada demandent des informations plus détaillées sur l'entreprise, ses activités actuelles et ses programmes communautaires. Puisqu'Énergie Est est une société de TransCanada, une bonne connaissance de cette dernière était un facteur pertinent.

Les besoins d'information, que ce soit en français ou en anglais, ont été déterminés au moyen de divers mécanismes de rétroaction tels que les questionnaires à la sortie des journées portes ouvertes, les numéros de téléphone et de télécopieur sans frais ainsi que les sites Web du Projet et les adresses électroniques en français et en anglais. Les commentaires recueillis lors du processus de rétroaction ont permis d'améliorer les outils de participation et de les mettre continuellement à jour. Énergie Est continuera de relever et de répondre aux nouveaux besoins d'informations tout au long de la durée du Projet, et de mettre à jour les outils de participation.

Jusqu'à présent, Énergie Est a noté que les parties prenantes souhaitent obtenir plus de détails sur ce qui suit :

- la portée et la conception du Projet
- les critères relatifs à la détermination du tracé
- le processus réglementaire de l'ONÉ et la façon dont les parties prenantes peuvent participer au processus
- l'intégrité de l'oléoduc
- les procédures de sécurité de l'oléoduc
- les interventions en cas d'urgence
- le processus d'évaluation environnementale et socioéconomique, et les résultats de l'étude
- les occasions de participer au programme de participation
- le développement économique et les possibilités d'investissement dans les collectivités

Le programme de participation comporte certaines étapes qui sont répétées tout au long des divers stades d'élaboration du Projet :

- communiquer des informations sur le Projet
- recueillir les suggestions et répondre aux commentaires et aux questions
- relever et atténuer les problèmes et les préoccupations, dans la mesure du possible

2.4 PARTICIPATION AU PROCESSUS DE L'ONÉ

Les informations sur l'intention d'Énergie Est de présenter une demande à l'ONÉ et sur le processus réglementaire de l'ONÉ se trouvent dans les documents relatifs à la participation au Projet, notamment les lettres aux parties prenantes, les dossiers d'information, ainsi que les sites Web du Projet. Le dépliant de l'ONÉ intitulé *Projet de pipeline ou de ligne de transport d'électricité : Ce qu'il faut savoir* a été transmis par la poste et distribué aux parties prenantes des différentes collectivités lors des journées portes ouvertes de 2013.

D'autres documents ont également été fournis aux parties prenantes en 2014. La brochure de l'ONÉ intitulée *Renseignements utiles à l'égard de projets de pipeline ou de ligne de transport d'électricité qui nécessitent une audience* est distribuée à l'occasion des journées portes ouvertes de 2014 et sera envoyée lors des prochains envois postaux ou sur demande. En outre, trois vidéos de l'ONÉ ont été projetées lors des journées portes ouvertes de 2014 : « ONÉ – Qui nous sommes », « ONÉ – Processus d'audience » et « ONÉ – Programme d'aide financière aux participants ». Les informations sur le processus réglementaire de l'ONÉ, y compris les brochures de l'ONÉ, sont transmises aux parties prenantes par la poste ou publiées dans des bulletins d'information et disponibles sur les sites Web du Projet.

2.5 OUTILS DE PARTICIPATION

Une vaste gamme d'activités et d'outils de communication est utilisée dans le cadre du Projet afin de faire participer les parties prenantes. Ces activités et outils de communication sont mis en œuvre par l'intermédiaire du programme de participation et sont mis à jour au besoin.

Les activités de participation et les documents sont fournis en anglais et en français ou dans les deux langues et comprennent ce qui suit :

- lettres et courriels relatifs au Projet
- communiqués de presse
- brochures et cartes relatives au Projet
- fiches techniques relatives au Projet et à TransCanada
- brochures de l'ONÉ

- brochures des associations industrielles
- présentations
- réunions en personne
- appels téléphoniques
- journées portes ouvertes
- annonce sur les journées portes ouvertes dans les journaux, à la radio, par courriel et au moyen d'appels téléphoniques et d'envois postaux
- formulaires de rétroaction sur les journées portes ouvertes
- publicités dans les journaux, à la télévision et à la radio
- sites Web du Projet (www.energyeastpipeline.com et www.oleoducenergieest.com)
- adresses courriel du Projet (energyeast@transcanada.com et energieest@transcanada.com)
- numéro de téléphone (1 855 895-8750) et de télécopieur (1 855 895-8751) sans frais du Projet
- forums des médias sociaux de TransCanada (Blog : blog@transcanada.com; Twitter : [@transcanada](https://twitter.com/transcanada); YouTube : www.youtube.com/transcanada)
- carte de demande d'informations
- bulletins d'information du Projet

Une description générale des activités de participation et des outils de communication est présentée ci-dessous. Une liste détaillée des activités de participation par date et par groupe de parties prenantes figure à la section 3 au tableau 3-2.

2.5.1 Lettres, courriels et communiqués de presse relatifs au Projet

Les lettres relatives au Projet sont des outils officiels utilisés pour communiquer des nouvelles, des étapes ou des initiatives relatives au Projet et qui permettent de constituer un dossier physique à cet égard. Les courriels servent à communiquer immédiatement des nouvelles et des informations sur le Projet, et permettent au récipiendaire de rediriger des informations au besoin.

Énergie Est transmet également des mises à jour (p. ex., des bulletins d'information) par courriel ou par la poste, aux personnes qui ont ajouté leur nom aux listes d'envoi lors des journées portes ouvertes ou sur le site Web du Projet. Énergie Est répond aux demandes de renseignements dans le même format qu'il a reçu celles-ci, soit par lettre ou par courriel.

Énergie Est diffuse des communiqués de presse afin de faire part des nouvelles ou des développements importants liés au Projet.

2.5.2 Brochures et fiches techniques

Énergie Est a conçu des brochures et des fiches techniques relatives au Projet afin de fournir des renseignements sur divers aspects du Projet. Les parties prenantes reçoivent ces documents dans les dossiers d'information sur le Projet lors des journées portes ouvertes et sur demande. Les brochures et les fiches techniques sont également disponibles sur le site Web d'Énergie Est. Énergie Est fournit également les brochures de l'ONÉ dans les dossiers d'information et autres envois postaux, lors des journées portes ouvertes et sur demande.

Les brochures des associations industrielles, telles l'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Association canadienne des producteurs pétroliers, sont distribuées lors des journées portes ouvertes et sur demande.

Le premier dossier d'information sur le Projet a été distribué en juin 2013 et comprenait une lettre d'accompagnement, en anglais, en français ou dans les deux langues, qui fournissait une mise à jour sur le processus d'appel de soumissions commerciales, de même que les documents suivants :

- le profil d'entreprise de TransCanada
- la brochure de TransCanada : *Projet Énergie Est*
- la brochure de TransCanada : *Votre sécurité, notre intégrité*
- la déclaration d'engagement envers les parties prenantes de TransCanada
- la brochure de TransCanada : *Participation des parties prenantes*
- le dépliant de l'ONÉ : *Projet de pipeline ou de ligne de transport d'électricité : Ce qu'il faut savoir*
- le dépliant de l'ONÉ : *Vivre et travailler à proximité d'un pipeline*
- la carte de demande d'informations (carte-réponse du propriétaire foncier et du public)

2.5.3 Présentations

Énergie Est a rencontré diverses parties prenantes afin de leur présenter un aperçu du Projet. Les présentations ultérieures ont été révisées afin de tenir compte des mises à jour du Projet et d'inclure des renseignements propres à chaque province et aux intérêts de groupes de parties prenantes en particulier.

2.5.4 Réunions et appels téléphoniques

Les réunions comprennent des mises à jour du Projet présentées aux autorités et organismes des collectivités avoisinantes ainsi que des réunions individuelles en personne avec les représentants des collectivités désignés. Les réunions avec diverses autres parties prenantes sont organisées sur demande.

Le téléphone constitue le moyen de communication principal avec les parties prenantes des collectivités adjacentes. Les demandes qui ont été effectuées par téléphone sont réglées par téléphone.

2.5.5 Journées portes ouvertes

Les journées portes ouvertes constituent un moyen visible et efficace de faire participer directement les collectivités situées à proximité du Projet. Les participants aux journées portes ouvertes peuvent se renseigner sur le Projet en visitant les kiosques d'information, en consultant des documents qui leur sont distribués et en discutant avec les représentants du Projet et avec différents experts en matière :

- d'environnement
- d'ingénierie
- d'installations
- de construction
- d'exploitation
- d'interventions en cas d'urgence

Les participants sont invités à poser des questions, à faire part de leurs commentaires et à communiquer leurs préoccupations au sujet du Projet à l'occasion de discussions sur place et sur les formulaires de rétroaction prévus à cet effet.

Cette formule permet de nombreux échanges en tête-à-tête au cours desquels des questions précises sont traitées et des préoccupations sont relevées. La nature informelle de ces rencontres permet aux personnes d'exprimer librement leurs préoccupations, contrairement aux réunions tenues à l'hôtel de ville, lors desquelles certaines personnes sont intimidées et n'osent prendre la parole devant un auditoire.

2.5.6 Publicité

La publicité est utilisée pour aviser les parties prenantes sur la tenue de journées portes ouvertes et les sensibiliser au Projet. Les annonces au sujet des journées portes ouvertes fournissent des renseignements sur la date, l'heure et le lieu où se tiendront ces journées. Elles sont publiées dans les journaux locaux et régionaux et diffusées à la radio au moins deux semaines avant la date prévue. Une publicité ciblée dans les journaux, à la radio et à la télévision est utilisée afin de favoriser une meilleure sensibilisation à l'égard du Projet dans des secteurs en particulier.

2.5.7 Bulletins d'information

L'infolettre *Contact communautaire* publie des informations et des mises à jour sur le Projet. Elle traite principalement de l'état d'avancement du Projet et divers sujets d'intérêt tels que la sécurité et les retombées économiques des oléoducs. Elle est distribuée à un vaste éventail des parties prenantes des collectivités.

2.5.8 Sites Web et forums des médias sociaux

Les sites Web du Projet (www.oleoducenergieest.com et www.energyeastpipeline.com), version française et anglaise, ont été inaugurés le 2 avril 2013. Le contenu est mis à jour et bonifié régulièrement.

Les sites Web présentent un aperçu de tous les aspects du Projet : des présentations, des cartes et des fiches techniques, des listes d'évènements (p. ex., les journées portes ouvertes), les coordonnées des personnes-ressources, l'abonnement à l'infolettre du Projet et une foire aux questions. Les sites Web contiennent également des renseignements sur le processus règlementaire de l'ONÉ et sur la participation des parties prenantes au processus. Les sites Web permettent aux parties prenantes d'accéder en ligne à l'information sur le Projet en utilisant divers médias sociaux.

2.5.9 Adresse courriel, téléphone et télécopieur sans frais, carte de demandes de renseignements relatifs au Projet

Une ligne téléphonique (1 855 895-8750) sans frais, une ligne de télécopieur (1 855 895-8751) sans frais et les adresses électroniques (energyeast@transcanada.com et energieest@transcanada.com) dédiées au Projet ont été mises en service le 2 avril 2013. En outre, une carte de demande de renseignements accompagnée d'un dossier d'information sur le Projet a été transmise aux parties prenantes en juin 2013 afin de leur permettre de demander des renseignements supplémentaires sur le Projet.

3.0 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

Le Projet Énergie Est a été annoncé par TransCanada le 2 avril 2013, au moyen d'un communiqué de presse au sujet du lancement de l'appel de soumissions commerciales, ce qui a entamé les activités de participation des collectivités. Le même jour, Énergie Est a lancé le site Web du Projet, de même que des numéros de téléphone et de télécopieur sans frais, et des adresses courriel.

Entre avril 2013 et avril 2014, les efforts d'Énergie Est relatifs à la participation des collectivités ont joint 490 collectivités réparties sur six provinces et ce, dans les deux langues. Les interventions auprès des collectivités comprenaient :

- plus de 1 120 réunions, y compris plus de 450 réunions avec les municipalités
- plus de 75 journées portes ouvertes auxquelles se sont inscrits plus de 6 490 participants
- plus de 1 500 appels téléphoniques reçus et traités au numéro de téléphone sans frais (environ 1 275 appels en anglais et plus de 200 en français)
- plus de 2 650 personnes inscrites sur les listes d'envoi postal et 4 650 personnes inscrites sur les listes d'envoi par courriel

Le tableau 3-1 présente un résumé des réunions tenues jusqu'en avril 2014 avec les autorités et les organismes des collectivités avoisinantes et adjacentes, les organismes d'intervention en cas d'urgence et les organisations non gouvernementales.

Tableau 3-1 : Réunions avec les parties prenantes

Province	Nombre total de réunions ¹	Nombre de réunions avec les municipalités
Alberta	66	26
Saskatchewan	153	81
Manitoba	121	43
Ontario	433	150
Québec	197	101
Nouveau-Brunswick	155	52
Total	1 125	453
Note :		
1. Comprend le nombre de réunions avec les municipalités.		

3.1 APERÇU DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

Le tableau 3-2 fournit les renvois aux annexes pour les journaux des échanges individuels avec les collectivités qui documentent des activités spécifiques et détaillées, de même que pour les journaux des envois postaux de masse, pour chaque

province. Pour un aperçu des activités de participation, des échéanciers, de la documentation qui leur est associée et des renvois aux annexes, voir le tableau 3-3.

Tableau 3-2 : Renvois aux annexes pour les journaux des échanges avec les collectivités¹

Province	Renvoi au journal d'échange	Renvoi au journal des envois postaux de masse
Alberta	Annexe Vol 9B	Annexe Vol 9A-26
Saskatchewan	Annexe Vol 9C	Annexe Vol 9A-27
Manitoba	Annexe Vol 9D	Annexe Vol 9A-28
Ontario	Annexe Vol 9E	Annexe Vol 9A-29
Québec	Annexe Vol 9F	Annexe Vol 9A-30
Nouveau-Brunswick	Annexe Vol 9G	Annexe Vol 9A-31

Tableau 3-3 : Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités²

Date	Groupes de parties prenantes	Outil / Méthode	Contenu	Annexe
3 avril 2013	Municipalités avoisinantes (DG) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Courriel ou fax	Avis concernant le Projet Oléoduc Énergie Est : Courriel Communiqué de presse daté du 2 avril 2013	Vol 9A-1
8 avril et 15 avril 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Envoi postal	Avis concernant le Projet Oléoduc Énergie Est : Lettre Communiqué de presse daté du 2 avril 2013	Vol 9A-2
Avril 2013	Municipalités avoisinantes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Réunions	Présentation : Aperçu du Projet	Vol 9A-3
7 juin 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB ONG	Envoi postal	Trousse d'information sur le projet : Lettre Brochures et feuillets de documentation	Vol 9A-4

¹ Les efforts de participation auprès des collectivités sont documentés dans les journaux jusqu'au 18 avril 2014. Des mises à jour seront fournies tout au long du processus réglementaire.

² La documentation supplémentaire relative au processus de participation et mentionnée dans les journaux se trouve dans les annexes Vol 9A-32 à 9A-36

**Tableau 3-3 : Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités³
 (suite)**

Date	Groupes de parties prenantes	Outil / Méthode	Contenu	Annexe
16 juillet au 6 septembre 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Courriel	Avis concernant les journées portes ouvertes : Courriel contenant l'horaire pour chaque province	Vol 9A-5
Juillet à octobre 2013 novembre et décembre 2013	Collectivités où les journées portes ouvertes sont tenues	Médias	Publicité concernant les journées portes ouvertes : Imprimée Radiodiffusée	Vol 9A-6
23 juillet au 15 octobre 2013 11 et 12 décembre 2013	Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario Québec Nouveau-Brunswick	Événements	Journées portes ouvertes (2013) : Panneaux explicatifs et cartes Feuillets de documentation sur le Projet Matériel de l'ONÉ	Vol 9A-7
1er août 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - toutes les provinces	Courriel	Annonce des résultats de l'appel de soumissions : Lettre Communiqué de presse	Vol 9A-8
12 août 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - toutes les provinces ONG Agences d'intervention d'urgence	Envoi postal	Annonce des résultats de l'appel de soumissions : Lettre Communiqué de presse	Vol 9A-9
10 août au 7 septembre 2013	Collectivités ciblées en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick et à l'échelle nationale dans le Globe & Mail	Médias	Campagne de sensibilisation au projet Énergie Est : Publicité imprimée	Vol 9A-10

³ La documentation supplémentaire relative au processus de participation et mentionnée dans les journaux se trouve dans les annexes Vol 9A-32 à 9A-36

**Tableau 3-3 : Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités⁴
(suite)**

Date	Groupes de parties prenantes	Outil / Méthode	Contenu	Annexe
9 septembre au 6 octobre 2013	Collectivités ciblées en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick	Médias	Campagne de sensibilisation au Projet Énergie Est : Publicité télévisée	Vol 9A-11
10 septembre 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Courriel	Annonce des avantages économiques du Projet Énergie Est : Lettre Communiqué de presse	Vol 9A-12
25 septembre 2013	Résidents de la région d'Ottawa	Envoi postal	Carte d'invitation aux journées portes ouvertes : Kemptville Stittsville	Vol 9A-13
30 septembre au 14 octobre 2013	Collectivités de la région d'Ottawa et de la région de Québec	Médias	Campagne de sensibilisation au Projet Énergie Est : Publicité radiodiffusée Publicité imprimée	Vol 9A-14
29 novembre 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes ciblées (DG et maires) - ON	Courriel	Clarification relativement aux droits applicables et à l'approvisionnement en gaz naturel : Lettre	Vol 9A-15
7 décembre au 11 décembre 2013	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB Agences d'intervention d'urgence ONG Personnes intéressées (sur demande)	Courriel et envoi postal	Contact communautaire (Volume 1, Numéro 1) : Format électronique (pdf) Imprimé	Vol 9A-16

⁴ La documentation supplémentaire relative au processus de participation et mentionnée dans les journaux se trouve dans les annexes Vol 9A-32 à 9A-36

**Tableau 3-3 : Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités⁵
 (suite)**

Date	Groupes de parties prenantes	Outil / Méthode	Contenu	Annexe
Mars 2014	Municipalités avoisinantes et	Courriel et envoi postal	Contact communautaire (Volume 2, Numéro 1) :	Vol 9A-17
	municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, NB Agences d'intervention d'urgence ONG Personnes intéressées (sur demande)		Format électronique (pdf) Imprimé	
4 mars 2014	Municipalités avoisinantes et	Courriel	Avis concernant la description de Projet :	Vol 9A-18
	municipalités adjacentes (DG) - AB, SK, MB, ON, QC, NB		Courriel Avis sur la description de Projet	
Avril 2014	Municipalités avoisinantes et	Envoi postal	Avis concernant la description du Projet :	Vol 9A-19
	municipalités adjacentes (DG) - AB, SK, MB, ON, QC, NB		Lettre	
Avril 2014	Municipalités avoisinantes et	Courriel et envoi postal	Contact communautaire (Volume 2, Numéro 1) :	Vol 9A-17
	municipalités adjacentes (DG et maires) - QC ONG Personnes intéressées (sur demande)		Format électronique (pdf) Imprimé	
Février à avril 2014	Collectivités où les journées portes ouvertes sont	Médias	Publicité concernant les journées portes ouvertes :	Vol 9A-20
	tenues		Imprimée Radiodiffusée	

⁵ La documentation supplémentaire relative au processus de participation et mentionnée dans les journaux se trouve dans les annexes Vol 9A-32 à 9A-36

Tableau 3-3 : Documentation relative au processus de participation et aperçu des activités⁶ (suite)

Date	Groupes de parties prenantes	Outil / Méthode	Contenu	Annexe
17 mars au 7 avril 2014	Municipalités avoisinantes et municipalités adjacentes (DG et maires) - AB, SK, MB, ON, QC, NB	Courriel	Avis concernant les journées portes ouvertes : Courriel contenant l'horaire pour chaque journée portes ouvertes	Vol 9A-21
4 mars au 9 avril 2014	Résidents des collectivités où les journées portes ouvertes sont tenues	Envoi postal ou livraison en main propre	Carte d'invitation aux journées portes ouvertes : Régina, SK Nipigon, ON Dryden, ON North Bay, ON North Gower, ON Québec Nouveau-Brunswick (livraison en main propre)	Vol 9A-22
Mars à mai 2014	Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario Québec Nouveau-Brunswick	Événements	Journées portes ouvertes (2014) : Panneaux explicatifs et cartes Feuillets de documentation sur le projet Matériel de l'Office national de l'énergie, y compris des vidéos	Vol 9A-23
14 mars au 8 avril 2014	Collectivités de la région de North Bay et de la région d'Ottawa	Médias	Campagne de sensibilisation au Projet Énergie Est : Publicité imprimée Publicité radiodiffusée	Vol 9A-24
Mars à avril 2014	Agences d'intervention d'urgence avoisinantes ou adjacentes en Ontario et au Québec	Envoi postal Présentation	Planification des mesures d'intervention en cas d'urgence : Lettre Formulaire de commentaires Présentation	Vol 9A-25

⁶ La documentation supplémentaire relative au processus de participation et mentionnée dans les journaux se trouve dans les annexes Vol 9A-32 à 9A-36

Dans le cadre de l'annonce initiale du Projet en avril 2013, une lettre de présentation et un communiqué de presse ont été envoyés par courriel ou par télécopieur aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes. Voir à cet effet l'Annexe Vol 9A-1 : Courriel et télécopieur : Annonce du Projet d'oléoduc Énergie Est. En outre, une version anglaise d'une première lettre et du communiqué de presse annonçant le Projet a également été envoyée par la poste aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au nord-ouest de l'Ontario. Les administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes de l'est de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont reçu les mêmes documents en anglais et en français, et celles du Québec les ont reçus en français (voir l'Annexe Vol 9A-2 : Envoi postal : Avis du Projet d'oléoduc Énergie Est).

À la suite de cette annonce, les responsables du Projet sont entrés en communication avec les administrations municipales des parties prenantes afin d'accuser réception de l'information, de confirmer leur intérêt dans le Projet et de discuter de leurs attentes concernant leur participation future. Énergie Est a également commencé à rencontrer d'autres parties prenantes avoisinantes afin de leur présenter un aperçu du Projet, de répondre à leurs questions et de prendre connaissance des premiers commentaires et préoccupations. Les parties prenantes comprenaient des représentants élus et des administrateurs des collectivités ainsi que des associations et des organisations non gouvernementales de ces collectivités.

Énergie Est a également présenté un aperçu du Projet à l'occasion de réunions publiques du conseil (voir l'Annexe Vol 9A-3 : Réunions : Présentation de l'aperçu du Projet). Les réunions offraient l'occasion de répondre aux questions et de recueillir les commentaires et les préoccupations. Les réunions se poursuivent tout au long de l'élaboration et des travaux de construction du Projet afin de fournir des informations actualisées, de répondre aux questions supplémentaires et de recueillir d'autres commentaires au fur et à mesure que progresse le Projet.

En juin 2013, une lettre présentant une mise à jour sur le processus d'appel de soumissions commerciales et des dossiers d'information sur le Projet ont été postés aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes et à des organisations non gouvernementales (voir l'Annexe Vol 9A-4 : Envoi postal : Dossier d'information sur le Projet).

Des avis annonçant la tenue de journées portes ouvertes ont été envoyés de juillet à septembre 2013 afin de faire connaître la tenue des journées portes ouvertes de 2013, notamment des invitations transmises par courriel et par la poste aux municipalités avoisinantes et adjacentes (voir l'Annexe Vol 9A-5 : Courriel : Avis de tenue de journées portes ouvertes et Annexe Vol 9A-13 : Envoi postal : Cartes d'avis de tenue de journées portes ouvertes). Des annonces sur les journées portes ouvertes ont paru dans les journaux locaux et régionaux, et ont été diffusées à la radio au moins deux semaines avant les dates de tenue des portes ouvertes. Ces annonces fournissaient des

renseignements sur la date, l'heure et l'endroit où se tiendraient les journées portes ouvertes (voir l'Annexe Vol 9A-6 : Média : Annonce de tenue de portes ouvertes). Une première série de journées portes ouvertes a eu lieu de juillet à décembre 2013.

Une mise à jour du Projet sur les résultats de l'appel de soumissions commerciales a été publiée au début d'août 2013. Une lettre et un communiqué de presse rédigés en anglais, en français ou dans les deux langues portant sur les résultats concluants de l'appel ont été transmis par la poste et par courriel aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes et à plusieurs organisations non gouvernementales et organismes d'intervention en cas d'urgence. (Voir l'Annexe Vol 9A-8 : Courriel : Annonce des résultats de l'appel de soumissions et Annexe Vol 9A-9 : Envoi postal : Annonce des résultats de l'appel de soumissions).

Une campagne publicitaire visant à mieux faire connaître le Projet d'oléoduc Énergie Est en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick a été lancée en août 2013. Une série de publicités imprimées ont paru dans un journal national et dans des journaux locaux et régionaux de ces trois provinces entre le 10 août et le 31 octobre 2013. Une publicité télévisée a été diffusée sur trois stations de télévision dans les collectivités avoisinantes dans ces provinces du 9 septembre 2013 au 6 octobre 2013 (voir l'Annexe Vol 9A-10 : Média : Imprimés publicitaires sur la sensibilisation au Projet d'Énergie Est et l'Annexe Vol 9A-11 : Média : Publicité à la télévision sur la sensibilisation au Projet Énergie Est).

Le 10 septembre 2013, Énergie Est a émis un communiqué de presse au sujet d'un rapport détaillé sur les retombées économiques du Projet. Une lettre et une copie du communiqué de presse ont été envoyées par courriel, en anglais, en français ou dans les deux langues, aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes. (Voir l'Annexe Vol 9A-12 : Courriel : Annonce des retombées économiques du Projet Énergie Est).

La campagne publicitaire d'Énergie Est en Ontario et au Québec au cours de l'automne de 2013 comprenait la publication d'annonces publicitaires dans les journaux locaux qui visaient à répondre aux questions des parties prenantes au sujet de l'eau, du bitume dilué et de la sécurité. Ces annonces ont également été diffusées, en octobre, sur les radios locales dans les régions d'Ottawa et de Montréal. Énergie Est a également remercié ceux qui ont participé aux journées portes ouvertes par l'intermédiaire d'annonces publiées dans des journaux locaux en novembre 2013 (voir l'Annexe Vol 9A-14 : Média : Publicité de sensibilisation du Projet Énergie Est).

Également en novembre 2013, Énergie Est a envoyé un courriel aux autorités municipales et régionales des municipalités avoisinantes et adjacentes de l'Ontario au sujet de l'incidence du Projet sur l'approvisionnement en gaz naturel en Ontario et au Québec (voir l'Annexe Vol 9A-15 : Courriel : Éclaircissement sur les droits et l'approvisionnement du gaz naturel).

Selon l'information figurant dans le courriel, la capacité d'approvisionnement demeurerait suffisante pour répondre aux besoins des clients actuels et futurs ayant conclu des contrats fermes et à long terme pour le service de gaz naturel, même à la suite de la conversion d'un tronçon de la canalisation principale de TransCanada pour le transport de pétrole brut d'Énergie Est.

En décembre 2013 (Volume 1, Numéro 1) et en mars et avril 2014 (Volume 2, Numéro 1), Énergie Est a distribué des bulletins d'information sur le Projet aux municipalités avoisinantes et adjacentes, aux organismes d'intervention en cas d'urgence, aux organisations non gouvernementales et aux membres du public intéressés. (Voir l'Annexe Vol 9A-16 et le Vol 9A-17 : Infolettres Contact communautaire).

Énergie Est a envoyé une description de son Projet à l'ONÉ le 4 mars 2014. Énergie Est a transmis un courriel en anglais, en français et dans les deux langues aux administrations municipales des parties prenantes avoisinantes et adjacentes afin de les informer de cet envoi à l'ONÉ. En avril 2014, Énergie Est a également envoyé une lettre aux municipalités voisines et adjacentes et à d'autres organismes figurant sur la liste des personnes-ressources de la Description du Projet afin de leur fournir des informations sur la façon d'accéder au document (voir l'Annexe Vol 9A-18 : Courriel et Annexe Vol 9A-19 : Envoi postal : Avis relatif à la description du Projet).

Des avis de tenue de journées portes ouvertes et des invitations ont été transmis en mars et en avril 2014 pour faire connaître la tenue de 18 journées portes ouvertes qui ont eu lieu de la mi-mars à mai 2014. Ils ont été transmis par courriel et par la poste aux municipalités avoisinantes et adjacentes (Voir l'Annexe Vol 9A-21 : Courriel : Avis de tenue de journées portes ouvertes et Annexe Vol 9A-22 : Envoi postal : Cartes d'avis de tenue de journées portes ouvertes). Des publicités ont été publiées dans les journaux locaux et régionaux et diffusées à la radio au moins deux semaines avant les dates de tenue des journées portes ouvertes. (Voir l'Annexe Vol 9A-20 : Média : Publicité sur la tenue de journées portes ouvertes). Une deuxième série de journées portes ouvertes est présentement en cours (été-automne 2014).

La campagne de publicité a été reprise en Ontario et au Québec au début de 2014. Les publicités répondant aux questions des parties prenantes au sujet de l'eau, du bitume dilué, de la sécurité et des retombées économiques ont été publiées dans les journaux locaux et diffusées sur les radios locales des régions d'Ottawa et de Montréal en mars et en avril. Énergie Est a également fait paraître des publicités dans les journaux locaux en avril et mai afin de remercier les participants aux journées portes ouvertes (voir l'Annexe Vol 9A-24 : Média : Publicité de sensibilisation au Projet Énergie Est).

Au printemps de 2014, Énergie Est a initié la participation des organismes d'intervention en cas d'urgence dans les collectivités avoisinantes et adjacentes de chaque province afin qu'ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la planification des interventions en cas d'urgence (voir l'Annexe Vol 9A-25 : Envoi

postal : Planification des interventions en cas d'urgence). Les informations sur la sensibilisation auprès des organismes d'intervention en cas d'urgence peuvent être consultées à la section 3.3.

3.2 JOURNÉES PORTES OUVERTES

Au 1^{er} mai 2014, Énergie Est avait organisé 79 journées portes ouvertes dans différentes collectivités. La première série de 61 journées portes ouvertes a eu lieu entre juillet et décembre 2013 afin de communiquer les informations relatives au Projet alors disponibles. Au total, 4 100 participants inscrits ont pris part à la première série de journées portes ouvertes.

La première partie de la deuxième série de 18 journées portes ouvertes a eu lieu entre mars et mai 2014 afin de présenter aux participants des informations actualisées sur le Projet, ainsi que des informations qu'avaient demandées les participants à la première série de journées portes ouvertes. Au total, 2 392 participants se sont inscrits à la première partie de la deuxième série de journées portes ouvertes.

Jusqu'en mai 2014, 6 492 personnes avaient participé aux journées portes ouvertes des collectivités liées au Projet. Tous les participants aux journées portes ouvertes ont été bienvenus, y compris ceux qui ne soutenaient pas le Projet.

Pour les affiches et la documentation fournies aux journées portes ouvertes de 2013, voir l'Annexe Vol 9A-7 : Évènements : Documentation pour les journées portes ouvertes 2013, et aux journées portes ouvertes de 2014, voir l'Annexe Vol 9A-23 : Évènements : Documentation pour les journées portes ouvertes de 2014.

3.2.1 Calendrier des journées portes ouvertes de 2013

La première série de journées portes ouvertes a eu lieu de la mi-juillet à la mi-octobre 2013. Deux journées portes ouvertes supplémentaires ont été tenues en décembre 2013. Elles ont eu lieu de 16 h à 20 h, heure locale, en anglais (A), en français (F), ou dans les deux langues (A-F). Le calendrier des journées portes ouvertes a été affiché sur les sites Web du Projet en 2013. Pour consulter le lieu, la date et le nombre de participants pour chaque journée porte ouverte, voir le tableau 3-4 ci-dessous.

Avis

Plusieurs avis et invitations ont été transmis par courriel et par la poste afin d'annoncer la tenue de journées portes ouvertes. En outre, des publicités ont été publiées dans les journaux locaux et régionaux et diffusées à la radio au moins deux semaines avant les dates de tenue des portes ouvertes.

Tableau 3-4 : Calendrier des journées portes ouvertes de 2013

Province	Collectivité	Langue	Date	Inscriptions
Alberta	Hardisty	A	23 juillet 2013	11
	Consort	A	24 juillet 2013	14
	Oyen	A	25 juillet 2013	7
Saskatchewan	Chaplin	A	30 juillet 2013	8
	Moose Jaw	A	31 juillet 2013	6
	White City	A	1 ^{er} août 2013	16
	Burstall	A	7 août 2013	24
	Cabri	A	8 août 2013	18
	Montmartre	A	13 août 2013	7
	Grenfell	A	14 août 2013	11
	Moosomin	A	15 août 2013	65
Manitoba	Brandon	A	20 août 2013	19
	Hamiota	A	21 août 2013	18
	Carberry	A	22 août 2013	7
	Portage La Prairie	A	27 août 2013	14
	Ile-des-Chênes	A	28 août 2013	17
	Ste. Anne	A	29 août 2013	29
Ontario	Mattawa	A-F	7 août 2013	54
	Dymond	A-F	13 août 2013	44
	Kirkland Lake	A-F	14 août 2013	41
	Cochrane	A-F	15 août 2013	18
	North Bay	A-F	27 août 2013	195
	Kapuskasing	A-F	28 août 2013	50
	Hearst	A-F	29 août 2013	21
	Martintown	A-F	4 septembre 2013	74
	Chute-à-Blondeau	A-F	5 septembre 2013	57
	Morrisburg	A-F	10 septembre 2013	49
	Deep River	A-F	11 septembre 2013	56
	Pembroke	A-F	12 septembre 2013	44
	Kenora	A	16 septembre 2013	73
	Vermilion Bay	A	17 septembre 2013	18
	Dryden	A	18 septembre 2013	40
	Ignace	A	19 septembre 2013	34
	Thunder Bay	A	24 septembre 2013	122
	Nipigon	A	25 septembre 2013	26
Geraldton	A-F	26 septembre 2013	33	

Tableau 3-4 : Calendrier des journées portes ouvertes de 2013 (suite)

Province	Collectivité	Langue	Date	Inscriptions
Ontario (suite)	Kemptville	A-F	2 octobre 2013	164
	Horton	A-F	3 octobre 2013	70
	Stittsville	A-F	10 octobre 2013	275
Québec	Trois-Rivières	F	16 septembre 2013	64
	Terrebonne	F	17 septembre 2013	55
	Saint-Basile-de-Portneuf	F	18 septembre 2013	105
	Saint-Ignace-de-Loyola	F	19 septembre 2013	59
	Montréal	A-F	24 septembre 2013	65
	Sainte-Justine-de-Newton	A-F	25 septembre 2013	39
	Blainville	A-F	26 septembre 2013	19
	Saint-Honoré-de-Témiscouata	F	1 ^{er} octobre 2013	56
	St-Onésime-d'Ixworth	F	2 octobre 2013	71
	Montmagny	F	3 octobre 2013	56
	Lévis	F	8 octobre 2013	50
	Deschambault-Grondines	F	9 octobre 2013	65
	Saint-Michel-de-Bellechasse	F	15 octobre 2013	22
Nouveau-Brunswick	Edmundston	A-F	19 août 2013	260
	Grand Falls	A-F	20 août 2013	105
	Plaster Rock	A-F	21 août 2013	90
	Saint John	A-F	22 août 2013	230
	Hampton	A-F	10 septembre 2013	367
	Chipman	A-F	11 septembre 2013	157
	Stanley	A-F	12 septembre 2013	172
	Edmundston	A-F	11 décembre 2013	111
	Grand Falls	A-F	12 décembre 2013	33

Formule

Les participants aux journées portes ouvertes ont pu en apprendre davantage sur le Projet en consultant l'information affichée, les feuillets distribués et en discutant avec les représentants d'Énergie Est et les experts dans le domaine. Les participants ont été invités à exprimer leurs observations et leurs préoccupations au sujet du Projet en posant des questions et en remplissant les formulaires de rétroaction.

Participation et rétroaction

Un questionnaire a été remis à tous les participants à la sortie et environ 40 % d'entre eux y ont répondu. De nombreux participants interrogés ont indiqué que les journées portes ouvertes étaient instructives, qu'ils avaient eu suffisamment de temps pour parler aux représentants d'Énergie Est, qu'ils avaient pu exprimer librement leurs

préoccupations et qu'ils étaient satisfaits des réponses et des informations qu'ils avaient obtenues pendant la journée porte ouverte. Ces observations ont été utilisées pour orienter l'élaboration des documents tels que l'infolettre du Projet et le contenu des prochaines journées portes ouvertes.

Questions et préoccupations

Les questions qui sont demeurées sans réponse lors des journées portes ouvertes ont été dirigées vers les membres appropriés de l'équipe d'Énergie Est. Le responsable régional ou l'expert approprié a communiqué avec les personnes ou les groupes par téléphone, par lettre ou en personne afin de répondre à leurs questions. Un résumé des commentaires exprimés par les collectivités par province se trouve à la section 4.

3.2.2 Calendrier des journées portes ouvertes de 2014

La deuxième série de journées portes ouvertes liées au Projet est répartie sur deux périodes : printemps de 2014, et été et automne de 2014. La première série de 18 journées portes ouvertes de 2014 a eu lieu de mars à mai 2014. Un total de 2 392 participants s'y sont inscrits.

Les journées portes ouvertes se sont tenues de 16 h à 20 h, heure locale, en anglais (A), en français (F) ou dans les deux langues (A-F). Le calendrier de ces journées se trouvait sur le site Web du Projet. Le lieu, la date et le nombre de participants pour chaque journée porte ouverte figurent dans le tableau 3-5 ci-dessous.

Tableau 3-5 : Calendrier des journées portes ouvertes de 2014 (Première période de la deuxième série)

Province	Collectivité	Langue	Date	Inscriptions
Alberta	Hardisty	A	30 avril 2014 ¹	51
Saskatchewan	Moosomin	A	20 mars 2014	41
	Regina	A	25 mars 2014	78
Manitoba	Winnipeg	A	18 mars 2014	100
	Brandon	A	19 mars 2014	72
Ontario	Dryden	A	26 mars 2014	90
	Nipigon	A	27 mars 2014	36
	North Bay	A-F	1 ^{er} avril 2014	180
	Pembroke	A	2 avril 2014	116
	North Gower	A-F	3 avril 2014	270
	Chute-à-Blondeau	A-F	9 avril 2014	69
	South Stormont	A-F	10 avril 2014	115
Québec	St-Augustin-de-Desmaures	F	28 avril 2014	277
	Cacouna	F	29 avril 2014	285
	Saint-Honoré-de-Témiscouata	F	30 avril 2014	71
	St-Bruno-de-Kamouraska	F	1 ^{er} mai 2014	118

Tableau 3-5 : Calendrier des journées portes ouvertes de 2014 (Première période de la deuxième série) (suite)

Province	Collectivité	Langue	Date	Inscriptions
Nouveau-Brunswick	Hampton	A-F	15 avril 2014	185
	Saint John	A-F	16 avril 2014	238

Note :

1. La journée porte ouverte du 27 mars 2014 a été reportée compte tenu des mauvaises conditions routières entre le sud de l'Alberta et la région de Hardisty.

Avis

Plusieurs avis et invitations ont été envoyés par courriel et par la poste afin d'annoncer la tenue de journées portes ouvertes. En outre, des publicités ont été publiées dans les journaux locaux et régionaux et diffusées à la radio au moins deux semaines avant les dates de tenue des portes ouvertes.

Formule

Les participants aux journées portes ouvertes ont pu en apprendre davantage sur le Projet en consultant l'information affichée, des feuillets spécifiques à certains sujets et certaines provinces et en discutant avec les représentants d'Énergie Est et les experts dans le domaine. Les participants avaient la possibilité de visionner des vidéos à partir de stations d'iPad. Les participants choisissaient de visionner les vidéos par eux-mêmes ou les représentants du Projet les invitaient à les visionner dans le but d'obtenir des réponses à des questions en particulier. Deux des vidéos portaient sur le Projet, soit « Simulation Énergie Est » et « Inspection interne », et trois vidéos portaient sur l'ONÉ, soit « Qui nous sommes et ce que nous faisons », « Processus d'audience » et « Programme d'aide financière aux participants ».

Les participants ont été invités à communiquer leurs commentaires et à exprimer leurs préoccupations au sujet du Projet en posant des questions ou en remplissant les formulaires de rétroaction.

Participation et rétroaction

Lors de la première période de 18 journées portes ouvertes de 2014, près de 30 % des participants ont répondu au questionnaire qui leur a été remis à la sortie. En règle générale, les personnes interrogées ont signalé qu'à la fin de la journée porte ouverte leurs connaissances s'étaient accrues. De nombreux participants interrogés ont indiqué que les journées portes ouvertes avaient été instructives, qu'ils avaient eu suffisamment de temps pour parler aux représentants du Projet, qu'ils avaient pu exprimer librement leurs préoccupations et qu'ils avaient été satisfaits des réponses et des informations qu'ils avaient obtenues pendant la journée portes ouvertes.

Questions et préoccupations

Les questions auxquelles il n'a pas été possible de répondre aux journées portes ouvertes ont été dirigées vers les membres appropriés de l'équipe d'Énergie Est. Le responsable régional ou l'expert approprié a communiqué avec les personnes ou les groupes par téléphone, par lettre ou en personne afin de répondre à leurs questions. Un résumé des commentaires exprimés par les collectivités par province se trouve à la section 4.

3.3 PARTICIPATION DES ORGANISMES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Bien que des informations générales sur le Projet aient été communiquées aux organismes d'intervention en cas d'urgence par la poste et lors des journées portes ouvertes dès 2013, Énergie Est a commencé à approcher certaines parties prenantes responsables des interventions en cas d'urgence dans les collectivités avoisinantes et adjacentes à l'échelle des six provinces en mars 2014. Un exemple de l'envoi postal et de la présentation aux organismes de services en cas d'urgence figure à l'Annexe Vol 9A-25. Le but était de mettre les organismes d'intervention en cas d'urgence au courant du Projet et de leur fournir la formation requise afin qu'ils puissent intervenir en cas d'incidents liés au Projet.

Énergie Est a identifié tous les éventuels organismes locaux d'intervention en cas d'urgence situés dans les collectivités avoisinantes et adjacentes de chaque province, et a mis ou va mettre en œuvre l'approche suivante afin de nouer des liens avec eux :

- envoi de lettres décrivant la façon d'Énergie Est de travailler avec les organismes d'intervention en cas d'urgence, ainsi qu'un dossier d'information sur le Projet et des formulaires de rétroaction conçus pour recueillir les coordonnées actualisées des personnes-ressources et de solliciter leurs commentaires sur la façon de nouer des liens avec les personnes-ressources afin d'élaborer des plans d'intervention en cas d'urgence
- suivi accompagné d'activités de sensibilisation telles que des présentations et des réunions
- invitation aux représentants des organismes d'intervention en cas d'urgence à des séances de formation et à des exercices d'interventions.

L'approche auprès des premiers répondants dépend des spécificités provinciale et régionale. Pour consulter les registres de participation des parties prenantes qui contiennent des renseignements supplémentaires sur les différents groupes des parties prenantes, voir l'Annexe Vol 9B à l'Annexe Vol 9G : Journaux des échanges avec les collectivités.

4.0 RÉSULTATS DU PROGRAMME DE PARTICIPATION

4.1 PARTICIPATION DES PROVINCES

Les résumés suivants donnent un aperçu des activités de participation entreprises auprès des parties prenantes de la collectivité jusqu'en avril 2014, par province. Les résumés par province décrivent les enjeux et les motifs de préoccupation soulevés à l'occasion des journées portes ouvertes et des rencontres avec les responsables municipaux et les divers autres groupes concernés. Quand les responsables du Projet n'étaient pas en mesure de clarifier immédiatement les points ou les questions soulevés, ils en ont fait le suivi auprès des parties prenantes par lettre, téléphone ou courriel. Énergie Est continue de se pencher sur les questions et les enjeux soulevés dans le cadre de son engagement continu.⁷

Pour la liste des questions soulevées par les parties prenantes relativement au Projet, voir la section 4.3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses.

4.1.1 Alberta

En Alberta, les parties prenantes ont été sollicitées au moyen d'envois postaux, d'appels téléphoniques à plus de 50 intervenants individuels, de plus de 25 rencontres et présentations avec les représentants des collectivités et des groupes concernés ainsi que de quatre journées portes ouvertes qui ont réuni un total d'environ 85 personnes.

Compte tenu du haut niveau de connaissances des parties prenantes albertaines en matière de pipelines, les questions et les points soulevés portaient surtout sur l'impact des activités de construction et sur les avantages économiques potentiels en termes de taxes et d'impôts, de débouchés d'emploi et de prestation de biens et de services. Les points d'intérêt relevés durant le processus de participation sont, entre autres :

- Construction – activités d'implantation et de construction au terminal de réservoirs de Hardisty et aux stations de pompage, ainsi que dans les comtés et districts municipaux que traverse le pipeline. Ces activités entraînent une hausse du trafic routier, du bruit et des poussières ainsi que des répercussions sur les routes et la sécurité routière.
- Infrastructure temporaire – certaines collectivités résidant en bordure du tracé ont soulevé le point des effets potentiels des camps de construction dans la région.

4.1.2 Saskatchewan

Depuis le début des initiatives de participation des parties prenantes, en avril 2013, Énergie Est a communiqué avec les autorités et organismes de près de 100 collectivités de la Saskatchewan.

⁷ Des mises à jour seront fournies tout au long du processus d'examen réglementaire.

Les activités de participation réalisées jusqu'en mai 2014 ont donné lieu à quelque 80 rencontres avec divers conseils et groupes concernés, plus de 200 appels téléphoniques à des intervenants individuels et 10 journées portes ouvertes auxquelles ont participé plus de 275 personnes.

Les activités de participation ont permis d'identifier les points d'intérêt suivants :

- Environnement – effets potentiels du transport de pétrole; effets potentiels sur les eaux de surface et souterraines; émission de gaz à effet de serre; effets potentiels de la conversion du pipeline sur les terres.
- Sécurité du pipeline, intégrité des installations et plan d'urgence – plan d'intervention en cas d'urgence propre au Projet et participation des organismes locaux d'intervention; effets potentiels du pétrole sur l'intégrité du pipeline.
- Tracé du Projet – proximité de l'emprise avec le quartier résidentiel de Harbour Landing (Regina).
- Construction – activités d'implantation et de construction au terminal de réservoirs de Moosomin et aux stations de pompage, ce qui inclut la hausse du trafic routier, du niveau de bruit et des poussières, ainsi que les effets potentiels de l'équipement lourd et du volume élevé du trafic routier sur l'état des routes locales.
- Produit transporté – caractéristiques du produit transporté.
- Emploi – possible recours à la main-d'œuvre syndiquée pour la construction.

4.1.3 Manitoba

Les activités de participation réalisées au Manitoba jusqu'en mai 2014 ont donné lieu à des discussions avec 57 municipalités, plus de 40 rencontres avec des responsables communautaires et des représentants de groupes concernés et des contacts téléphoniques avec quelque 130 parties prenantes. Énergie Est a organisé huit journées portes ouvertes qui se sont tenues dans sept endroits de la province et ont attiré environ 275 personnes.

Énergie Est travaille actuellement avec les parties prenantes sur les points d'intérêt suivants :

- Eau et environnement local – effets potentiels d'un déversement pétrolier dans le bassin hydraulique et l'aqueduc de Shoal Lake (principale source d'eau de Winnipeg) et dans l'aquifère du delta de la rivière Assiniboine.
- Sécurité du pipeline, intégrité des installations et intervention en cas d'urgence – différences entre le transport de gaz et le transport de pétrole dans un pipeline; risques de déversement; rôle de l'ONÉ dans le respect des règlements de sécurité; intervention d'urgence en cas d'incidents à proximité des franchissements de cours d'eau, des aquifères et des aqueducs.

- Économie – impact du Projet sur le revenu fiscal des collectivités durant la période où le gazoduc actuel sera mis hors service, soit avant et pendant sa conversion en oléoduc.
- Infrastructure et services – risque perçu de réduction de la capacité hydro-électrique due à la consommation d'électricité des nouvelles stations de pompage.

4.1.4 Ontario

Énergie Est a établi et continuera d'établir des contacts avec les résidents et les parties prenantes de 99 municipalités au moyen de documents d'information, d'appels téléphoniques, de rencontres, de présentations aux organismes communautaires et aux associations municipales régionales et de la participation à des salons commerciaux et des congrès. Jusqu'en mai 2014, Énergie Est avait organisé en Ontario 29 journées portes ouvertes qui avaient attiré un total de 2 430 participants.

Les points d'intérêt relevés durant ces activités de participation sont, entre autres :

- Eau et environnement local – protection des eaux souterraines, des aquifères, des rivières et des lacs en tant que lieux de tourisme et de loisirs, moyen de subsistance et source d'eau potable; effets potentiels d'un déversement de pétrole sur les sources d'eau. Les participants ont accordé une attention particulière aux points suivants :
 - Formations aquifères de la région Rideau (sud d'Ottawa) – l'eau potable de nombreux résidents provient de puits peu profonds de l'aquifère d'Oxford, tandis que celle des municipalités provient de l'aquifère de Nepean. L'eau potable est également puisée dans l'aire de protection des têtes de puits de Winchester.
 - Rivière Rideau – le pipeline passe sous la rivière Rideau, qui attire touristes, pêcheurs et adeptes de loisirs, et rejoint le canal Rideau (désigné comme canal historique national et site du patrimoine mondial de l'UNESCO) avant de se jeter dans la rivière des Outaouais.
 - Trout Lake – ce lac est la principale source d'eau de la ville de North Bay, en plus d'être une zone de loisirs toutes saisons et d'abriter une grande variété d'espèces piscicoles et fauniques. Son bassin hydrologique s'écoule dans le lac, au-dessus du pipeline actuel.
 - Rivière Nipigon – cette rivière située à l'extérieur de Thunder Bay se déverse dans le lac Supérieur; c'est une source d'eau communautaire et une aire de pêche sensible.
 - Lac des Bois – situé à la frontière du Manitoba et de l'Ontario, le bassin hydrologique du Lac des Bois est l'une des sources d'eau potable de Winnipeg (par le lac Shoal) et de Kenora, ainsi qu'un lieu de tourisme, de loisir et d'activité économique.

- Sécurité du pipeline et intégrité du système – incertitudes quant à savoir si le pipeline actuel se prête à une conversion; emplacement et fonctionnalité des vannes; incidences potentielles du transport du pétrole au lieu du gaz naturel sur l'intégrité du pipeline.
- Plan et intervention en cas d'urgence – localisation du matériel d'intervention d'urgence le long du tracé; caractéristiques de l'intervention; coordination avec les équipes locales de premiers répondants pour renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence.
- Nature du produit – caractéristiques du gaz naturel, du pétrole et du bitume dilué; effets du transport du pétrole sur l'utilisation des terres.
- Approvisionnement et prix du gaz naturel – effets potentiels sur l'approvisionnement en gaz naturel et son prix, notamment dans le corridor alimenté par le raccourci de North Bay.
- Tracé – passage du pipeline au milieu de collectivités, notamment dans le tronçon de l'Est de l'Ontario, et effets connexes sur l'environnement et l'utilisation des terres; méthodes de construction et échancier prévu pour la traversée de la rivière des Outaouais.
- Développement économique – débouchés d'emploi et opportunités offertes aux fournisseurs durant la construction et l'exploitation.

4.1.5 Québec

Au Québec, les activités de participation ont donné lieu à plus de 100 rencontres avec les municipalités, 17 journées portes ouvertes qui ont attiré environ 1 480 personnes et quelque 40 rencontres avec des groupes d'intérêt, des groupes de protection de l'environnement, des fédérations locales et des groupes délégués de l'Union des producteurs agricoles (UPA), ainsi qu'avec des représentants de municipalités régionales de comté (MRC).

Énergie Est a identifié les points d'intérêt suivants durant ces activités de participation :

- Eau et environnement local – risques d'un déversement de pétrole et effets potentiels sur les sources d'eau potable et la vie des collectivités; impact du tracé sur les populations locales, les environnements naturels (terres humides et réserves écologiques), les cours d'eau et les activités (production agricole et foresterie); localisation de l'infrastructure reliée au pipeline, aux stations de pompage, aux vannes et au terminal maritime de Cacouna et effets généraux sur l'environnement, notamment sur les populations de mammifères marins.

- Trafic maritime – effets potentiels du terminal maritime de Cacouna sur le trafic maritime sur le Saint-Laurent et plus particulièrement la taille des navires et la fréquence du passage des navires de marchandises; effets potentiels sur l'espace riverain; effets potentiels sur les populations de mammifères marins, l'écosystème marin et le marché touristique de l'observation des mammifères marins.
- Démantèlement et cessation d'exploitation – responsabilité de l'entreprise au regard de l'exploitation des installations pendant la durée de vie du Projet.
- Processus de participation – mode de communication et transparence du processus de participation.
- Développement économique – avantages économiques du Projet à l'échelle locale, régionale et provinciale.

4.1.6 Nouveau-Brunswick

Les initiatives de sensibilisation déployées au Nouveau-Brunswick depuis avril 2013 comprenaient des rencontres, la distribution de documents d'information, des appels téléphoniques aux parties prenantes, des présentations aux autorités et organismes des collectivités, des présentations à des associations municipales de la province et la participation à des salons commerciaux et des conférences. Ces initiatives ont donné lieu à 11 journées portes ouvertes (auxquelles ont assisté environ 1 950 personnes) et 9 séances d'information.

Les points d'intérêt suivants ont été soulevés par les parties prenantes durant les rencontres avec les représentants municipaux et les journées portes ouvertes :

- Eau et environnement local – protection des lacs, des rivières et des bassins hydrologiques générateurs d'eau potable et effets potentiels d'un déversement de pétrole sur ces sources d'eau potable.
- Localisation des installations – taille et emplacement du terminal de réservoirs à Saint John, près des chemins Anthony's Cove Road et Red Head Road; effets potentiels des émissions en provenance des installations; effets potentiels des installations sur la sécurité et l'eau de puits; effets potentiels sur la valeur foncière des terrains détenus par les résidents situés à proximité.
- Trafic maritime – effets potentiels du terminal maritime de Saint John sur les couloirs de navigation de la Baie de Fundy; effets potentiels du trafic maritime sur les collectivités de pêcheurs et les lieux de pêche locaux, la baleine franche de l'Atlantique du Nord, l'écosystème marin et l'industrie touristique qui y est reliée (pêche en haute mer et observation des baleines); effets potentiels d'un déversement de pétrole sur l'écosystème marin, les lieux de pêche, les baleines et les activités touristiques connexes.

4.2 DÉTERMINATION ET SUIVI

Les activités de participation des collectivités et les commentaires et inquiétudes formulés à ces occasions sont consignés et font l'objet d'un suivi. L'information est gérée au moyen d'une base de données spécialement conçue pour encadrer les activités de participation et recenser les initiatives destinées aux diverses parties prenantes. Les données sont revues pour en assurer l'exactitude et l'exhaustivité. Des processus sont mis en place pour définir les motifs de préoccupation et y répondre. Les commentaires propres au Projet que fournissent les parties prenantes sont pris en compte dans la conception et la planification du Projet et sont intégrés aux études d'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES) si cela est jugé pertinent.

L'équipe du Projet continue de concevoir et d'actualiser le matériel et les ressources nécessaires (fiches de renseignements, bulletins d'information, sites Web, etc.) en prévision et en réponse aux questions et aux préoccupations des parties prenantes.

Les activités de participation ont également été réorientées en fonction des enjeux et des préoccupations formulés par les parties prenantes. Par exemple :

- Énergie Est a rencontré et continue de rencontrer les parties prenantes pour leur faire part des options qu'elle envisage pour la conception des franchissements de cours d'eau.
- Énergie Est poursuit ses échanges avec les résidents de propriétés à proximité du terminal de réservoirs de Saint John (N.-B.) pour mieux comprendre leurs préoccupations. Une tribune communautaire a été créée pour échanger l'information sur le Projet et définir les autres préoccupations des collectivités.
- Énergie Est a tenu des rencontres avec les parties prenantes résidant à proximité des deux terminaux maritimes. Elle a également discuté des questions soulevées par la présence des terminaux maritimes durant les séances d'information qu'elle a organisées pour les municipalités et les collectivités avoisinantes, ainsi que les journées portes ouvertes destinées au grand public.
 - Durant la journée portes ouvertes de Cacouna, des spécialistes d'Énergie Est, dont un spécialiste des mammifères marins, ont répondu aux questions sur les effets potentiels du terminal maritime sur le trafic maritime et la population de bélugas. Les représentants d'Énergie Est ont distribué à cette occasion des feuillets de renseignements sur le terminal, les mesures adoptées pour assurer la sécurité des opérations et les mesures d'atténuation prévues pour amoindrir les effets sur l'écosystème marin. Énergie Est continue de s'entretenir avec les parties prenantes pour clarifier les questions liées au trafic maritime et expliquer les mesures d'atténuation qu'elle entend adopter pour réduire les effets potentiels du terminal sur la population de bélugas et l'industrie du tourisme (observation des baleines).
 - Durant la journée portes ouvertes de Saint John (N.-B.), des spécialistes d'Énergie Est ont répondu aux questions sur les effets potentiels du terminal

maritime sur le trafic maritime, la pêche et les mammifères marins. Les représentants d'Énergie Est ont distribué à cette occasion des feuillets de renseignements sur le terminal, les mesures adoptées pour assurer la sécurité des opérations et les mesures d'atténuation prévues pour atténuer les effets sur l'écosystème marin. Énergie Est continue de s'entretenir avec les parties prenantes pour clarifier les questions reliées au trafic maritime et expliquer les mesures d'atténuation qu'elle entend adopter pour réduire les effets potentiels du terminal sur la pêche, les mammifères marins, l'écosystème marin et l'industrie du tourisme. Énergie Est poursuivra ses échanges avec les parties prenantes une fois que les études environnementales seront achevées.

4.3 RÉSUMÉ DES QUESTIONS, DES PRÉOCCUPATIONS ET DES RÉPONSES

Pour obtenir un résumé des intérêts et des préoccupations propres au Projet dans chaque province et de la façon dont ils seront gérés, voir les tableaux suivants :

- Tableau 4-1, pour l'Alberta
- Tableau 4-2, pour la Saskatchewan
- Tableau 4-3, pour le Manitoba
- Tableau 4-4, pour l'Ontario
- Tableau 4-5, pour le Québec
- Tableau 4-6, pour le Nouveau-Brunswick

Des détails additionnels par province se trouvent dans les annexes suivantes :

- Annexe Vol 9B : Journaux des échanges avec les collectivités en Alberta
- Annexe Vol 9C : Journaux des échanges avec les collectivités en Saskatchewan
- Annexe Vol 9D : Journaux des échanges avec les collectivités au Manitoba
- Annexe Vol 9E : Journaux des échanges avec les collectivités en Ontario
- Annexe Vol 9F : Journaux des échanges avec les collectivités au Québec
- Annexe Vol 9G : Journaux des échanges avec les collectivités au Nouveau-Brunswick

Tableau 4-1 : Résumé des préoccupations et des réponses – Alberta

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Résumé de la réponse	Renvoi
Aménagement paysager des terres adjacentes au terminal de réservoirs de Hardisty	Ville de Hardisty	127373	Énergie Est défrichera uniquement la végétation des zones nécessaires à l'implantation du Projet. L'aménagement paysager des terres adjacentes au terminal de réservoirs de Hardisty fera l'objet de discussions avec la collectivité dans le cadre des activités de participation en cours.	S.O.
Bruit	Ville de Hardisty	127373	Des évaluations du bruit seront réalisées et des mesures d'atténuation mises en œuvre, le cas échéant, pour assurer la conformité aux normes applicables. Voici certaines des mesures d'atténuation proposées : <ul style="list-style-type: none"> • isolation phonique des canalisations et de l'équipement; • enclos acoustique; • bermes ou murs anti-bruit. Les effets potentiels du bruit émanant des stations de pompage ont été évalués dans l'ÉES, volume 2, partie D, section 3. Cette section présente également les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets du bruit.	ÉES, volume 2, partie D, section 3
Éclairage	Ville de Hardisty	127373	Pour les mesures d'atténuation destinées à réduire les effets potentiels de l'éclairage des installations dans le terminal de réservoirs, voir l'ÉES, volume 3, partie A, section 10. Voici certaines mesures d'atténuation proposées : <ul style="list-style-type: none"> • Placer les luminaires à des endroits de manière à optimiser l'éclairage requis par le personnel de l'exploitation et de l'entretien et à réduire la pollution lumineuse qui pourrait gagner les propriétés et les structures adjacentes. • Choisir un éclairage de cour extérieure qui réduit le plus possible les lumières inutiles ou parasites (p. ex. éviter de diriger les lumières vers le haut ou au-dessus de l'horizontale ou directement au niveau des yeux des observateurs pour ne pas provoquer d'éblouissement). • Les lumières doivent être tamisées, dirigées vers le bas et dotées de minuteriers. Cette stratégie d'éclairage réduirait les émissions lumineuses ambiantes au-delà du complexe du terminal de réservoirs de Hardisty durant les activités d'exploitation. • Éviter d'éclairer les lieux en l'absence d'activités et régler le niveau d'éclairage. • Installer des systèmes d'éclairage centralisés permettant un réglage sélectif des lumières. • Limiter l'utilisation de projecteurs et diriger les faisceaux vers le bas. • Éclairer les enseignes extérieures du haut vers le bas. 	ÉES, volume 3, partie A, section 10

Tableau 4-1 : Résumé des préoccupations et des réponses – Alberta (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Résumé de la réponse	Renvoi
Éclairage (suite)			<ul style="list-style-type: none"> • Installer l'éclairage de sécurité nécessaire pour assurer un environnement de travail efficace et sans risque, mais limiter son utilisation aux lieux et aux moments requis pour éviter les émissions lumineuses. Énergie Est étudiera les motifs de préoccupation de la ville et les mesures d'atténuation proposées dans le cadre des activités de participation de la collectivité.	
Pollution par la poussière	Ville de Hardisty	127373	Dans le cas où les activités de construction ou d'exploitation produiraient des poussières dangereuses ou irritantes pour les résidents voisins, Énergie Est réduira les poussières présentes dans les voies d'accès en y appliquant du carbonate de calcium (ou son équivalent) ou en les aspergeant d'eau. Ces mesures figureront dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) du volume 8 de l'ÉES.	ÉES, volume 8
Intervention et procédures en cas d'urgence	Ville de Hardisty	127373	L'équipe d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est a pris contact avec les organismes de premiers secours établis le long du corridor du pipeline et leur enverra en temps voulu une trousse d'information générale sur les procédures de sécurité à suivre. L'équipe a commencé à planifier les consultations et les séances de formation qu'elle organisera à l'attention des collectivités qui résident le long du corridor du pipeline. Une fois le pipeline opérationnel, Énergie Est mettra en œuvre le programme de gestion de l'intégrité (PGI) de pipelines de TransCanada. Ce programme permanent garantira un entretien préventif à intervalles réguliers et permettra d'actionner des systèmes de détection de fuites multiples et successifs pour assurer que, dans le cas improbable d'une fuite, TransCanada localisera et remédiera immédiatement à la situation. TransCanada a recours à un système de détection des fuites ultra-perfectionné qui permet d'isoler n'importe quelle section de la canalisation en déclenchant à distance la fermeture des vannes et l'arrêt des stations de pompage. Grâce à ce système et au personnel hautement compétent qui le surveille jour et nuit, le pipeline cessera de fonctionner au premier signe de défaillance. Le programme de gestion de l'intégrité du pipeline prévoit également des inspections visuelles du tracé par le personnel de TransCanada et des inspections aériennes par TransCanada et ses partenaires de l'industrie. Par ailleurs, TransCanada a aussi mis en place un programme de sensibilisation exhaustif qui renseigne les propriétaires sur les signes de fuite et les encourage à communiquer avec la société s'ils pensent être en présence d'un tel problème.	Volume 7, section 4

Tableau 4-1 : Résumé des préoccupations et des réponses – Alberta (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Résumé de la réponse	Renvoi
			Dans le cas improbable d'une fuite, TransCanada lancera son plan d'intervention en cas d'urgence pour réduire en grande partie les effets que l'incident pourrait avoir sur l'environnement. La section défectueuse de la canalisation serait immédiatement isolée en fermant les vannes situées en amont et en aval du point de rupture et des équipes d'intervention en cas d'urgence (locales et de TransCanada) seraient dépêchées sur les lieux pour confiner et nettoyer le déversement.	

Tableau 4-2 : Résumé des préoccupations et des réponses – Saskatchewan

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets des activités de construction sur l'utilisation des routes dans la municipalité rurale de Maryfield	MR de Maryfield	177704	Les équipes de participation des collectivités et des propriétaires fonciers d'Énergie Est devront négocier une entente relative à l'utilisation des routes avant le lancement des activités de construction. Le trafic routier dû à la construction sera conforme aux règlements relatifs à la sécurité et la fermeture des routes. Ces mesures figureront dans le PPE (volume 8 de l'ÉES).	ÉES, volume 8
Effets de la conversion sur l'approvisionnement et les prix du gaz naturel	Ville de Whitewood	163405	Le Projet ne devrait pas entraîner une hausse du prix du gaz naturel. La capacité de transport de gaz naturel devrait être suffisante pour les marchés de gaz naturel.	S.O.

Tableau 4-3 : Résumé des préoccupations et des réponses – Manitoba

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Plan d'intervention en cas d'urgence (transport de pétrole)	Ville de Winnipeg, Water and Waste Department (service de la gestion de l'eau et des déchets)	163017	L'équipe d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est a entamé des pourparlers avec les organismes de premiers secours en place le long du corridor du pipeline et leur enverra une trousse d'information générale sur les procédures de sécurité à suivre. L'équipe a commencé à planifier les consultations et les séances de formation qu'elle organisera à l'attention des collectivités qui résident le long du corridor du pipeline.	ÉES, volume 7, section 4
Intervention en cas d'urgence	MR de Langford	168895	Une fois le pipeline opérationnel, Énergie Est mettra en œuvre le programme de gestion de l'intégrité (PGI) de pipelines de TransCanada. Ce programme permanent garantira un entretien préventif à intervalles réguliers et permettra d'actionner des systèmes de détection de fuites multiples et successifs pour assurer que, dans le cas improbable d'une fuite, TransCanada localisera et remédiera immédiatement à la situation. TransCanada a recours à un système de détection des fuites ultra-perfectionné qui permet d'isoler n'importe quelle section de la canalisation en déclenchant à distance la fermeture des vannes et l'arrêt des stations de pompage. Grâce à ce système et au personnel hautement compétent qui le surveille jour et nuit, le pipeline cessera de fonctionner au premier signe de défaillance. Le programme de gestion de l'intégrité du pipeline prévoit également des inspections visuelles du tracé par le personnel de TransCanada et des inspections aériennes par TransCanada et ses partenaires de l'industrie. Par ailleurs, TransCanada a mis en place un programme de sensibilisation exhaustif qui renseigne les propriétaires sur les signes de fuite et les encourage à communiquer avec la société s'ils pensent être en présence d'un tel problème. Dans le cas improbable d'une fuite, TransCanada lancera son plan d'intervention en cas d'urgence pour réduire en grande partie les effets que l'incident pourrait avoir sur l'environnement. La section défectueuse de la canalisation serait immédiatement isolée en fermant les vannes situées en amont et en aval du point de rupture et des équipes d'intervention en cas d'urgence (locales et de TransCanada) seraient dépêchées sur les lieux pour confiner et nettoyer le déversement.	

Tableau 4-3 : Résumé des préoccupations et des réponses – Manitoba (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets potentiels du projet sur l'aqueduc de Winnipeg	Ville de Winnipeg, Water and Waste Department (service de la gestion de l'eau et des déchets)	163017	Le Projet au Manitoba comporte principalement des travaux de conversion. La conversion d'un gazoduc existant de 3 000 km en un oléoduc, plutôt que la construction d'un nouvel oléoduc pour ce tronçon, réduit l'empreinte dans la zone de développement à quelque 450 ha, alors qu'elle s'étendrait sur environ 18 000 ha dans le cas d'un nouvel oléoduc, en plus d'atténuer les éventuels effets néfastes sur la faune et l'habitat faunique, le poisson et l'habitat du poisson, la végétation et les terres humides, les sols, les propriétaires fonciers, les communautés des Premières Nations et des Métis et les autres utilisateurs des terrains. Les effets éventuels du volet de conversion du Projet au Manitoba sur l'environnement sont liés à la construction et à l'aménagement de nouvelles installations (stations de pompage, vannes et voies d'accès permanentes connexes) ainsi qu'au remplacement des franchissements de cours d'eau à la rivière Assiniboine. Ces effets, de même que les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets éventuels, ont été évalués dans le cadre de l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES : volume 2, partie B).	ÉES, volume 2, partie B, ÉES, volume 6
Effets potentiels du Projet sur l'aquifère du delta de la rivière Assiniboine	MR de Langford	168895	<p>Les effets éventuels d'un déversement sur les ressources en eau ont également été évalués dans le cadre de l'évaluation environnementale et socioéconomique du Projet et sont présentés à la section Accidents et défaillances (ÉES : volume 6). Ce volume présente différents scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles. Il présente aussi un aperçu du plan d'intervention en cas d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements. Pour plus d'information sur le plan d'intervention en cas d'urgence, voir le volume 7 de la demande. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les communautés qui ont exprimé leurs préoccupations quant aux effets sur l'environnement.</p>	

Tableau 4-3 : Résumé des préoccupations et des réponses – Manitoba (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Sécurité du pipeline de pétrole brut	Ville de Sainte- Anne	182521	<p>La sécurité de nos pipelines est évaluée par rapport à l'intégrité que lui confèrent les normes de construction et le programme d'entretien qui permet d'exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement.</p> <p>L'intégrité du pipeline est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité; • la qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication; • les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels; • des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces. <p>Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement); • protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations); • détection des fuites (mesures de pression, surveillance par le centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques); • activités régulières de surveillance aérienne; • inspections internes (surveillance des menaces internes et externes); • évaluations géotechniques et entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouvel enduisage, pose de manchons pression). 	ÉES, volume 7, sections 2, 3 et 5

Tableau 4-3 : Résumé des préoccupations et des réponses – Manitoba (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Avantages économiques	Ville de Sainte- Anne	182521	TransCanada a demandé une étude sur les avantages économiques du Projet pour déterminer quelles retombées il pourrait avoir dans les provinces que traverse le pipeline. Voici les données recueillies pour le Manitoba : <ul style="list-style-type: none">• création directe, indirecte ou induite d'emplois à temps plein durant l'implantation, la construction et l'exploitation;• hausse du PIB au Manitoba;• hausse des revenus fiscaux de la province;• possibilités des collectivités d'investir dans les initiatives locales.	

Tableau 4-4 : Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets d'un déversement pétrolier sur les principaux franchissements d'eau et sources d'eau de surface et souterraines et risques subséquents pour l'environnement et la consommation d'eau potable	Ville de Kenora	108523	<p>Énergie Est intégrera des caractéristiques de conception éprouvées et un programme de gestion de l'intégrité pour assurer une exploitation sécuritaire dans les zones situées à proximité de ressources d'eau importantes. Voici les principales caractéristiques de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dispositif de confinement secondaire dans les stations de pompage et les terminaux de réservoirs; • pose de vannes destinées à protéger les lacs, les rivières et les sources d'eau potable; • surveillance des opérations et patrouilles des canalisations chargées de déceler les problèmes potentiels le long du pipeline; • détection des fuites et surveillance du pipeline. <p>Pour l'évaluation des effets potentiels d'un déversement pétrolier sur l'environnement, voir la section <i>Accidents et défaillances</i>, au volume 6 de l'ÉES.</p> <p>Cette section comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et donne une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements à partir des paramètres conceptuels et opérationnels en place. Elle aborde également les points suivants : description des caractéristiques du pétrole brut, devenir des substances relâchées dans l'environnement, effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, scénarios de déversement et évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles. La section décrit en outre le plan d'intervention en cas d'urgence et les techniques d'atténuation des déversements et compare les divers moyens de transport du pétrole brut, y compris par train. Pour plus d'information sur le plan d'intervention en cas d'urgence, voir le volume 7 de la Demande.</p> <p>Énergie Est révisera l'évaluation des effets du Projet et les mesures d'atténuation proposées, et continuera de communiquer l'information avec les collectivités ayant exprimé des préoccupations quant aux effets du Projet sur l'environnement.</p>	ÉES, volume 6, <i>Accidents et défaillances</i>
	Canton de North Dundas	109297		
	Canton de Red Rock	107249		
Rivière de Winnipeg et son bassin hydrologique	Ville de Kenora Lake of the Woods District Property Owners Association (association des propriétaires du district Lake of the Woods)	166018	<p>Pour l'évaluation des effets potentiels d'un déversement pétrolier sur l'environnement, voir la section <i>Accidents et défaillances</i>, au volume 6 de l'ÉES.</p>	
	Ville de Kenora	108523		
Source d'eau de la municipalité de North Bay en provenance du bassin hydrologique de Trout Lake	Ville de North Bay	107585 145512	<p>Cette section comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et donne une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements à partir des paramètres conceptuels et opérationnels en place. Elle aborde également les points suivants : description des caractéristiques du pétrole brut, devenir des substances relâchées dans l'environnement, effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, scénarios de déversement et évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles. La section décrit en outre le plan d'intervention en cas d'urgence et les techniques d'atténuation des déversements et compare les divers moyens de transport du pétrole brut, y compris par train. Pour plus d'information sur le plan d'intervention en cas d'urgence, voir le volume 7 de la Demande.</p>	
	Ville de North Bay Trout Lake Conservation Association (association pour la préservation de Trout Lake)	170480 178696		
Lees Creek (cours d'eau qui se jette dans la baie Delany, source d'eau potable pour North Bay).	Ville de North Bay	145512 173540		
Sources d'eau et puits peu profonds	Municipalité de Greenstone	108549		
Lac Wabigoon	Ville de Dryden	108483		
Zone de protection des têtes de puits de Winchester	Canton de North Dundas	190084		

Tableau 4-4 : Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Aquifère de Nepean-Oxford, source d'alimentation des puits municipaux et privés du Village de Merrickville-Wolford.	Village de Merrickville-Wolford	198093		
Système de la Rivière Rideau et du canal Rideau	Village de Merrickville-Wolford	198093		
Aquifères du quartier Richmond (à Ottawa)	Ville d'Ottawa – Richmond Village Association	156208		
Effets de la construction du pipeline sur l'eau souterraine et les puits peu profonds.	Canton de Nipigon	107119	Les effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur la qualité et la quantité de l'eau souterraine et des puits peu profonds sont évalués dans les sections de l'ÉES consacrées aux ressources en eau de surface et en eau souterraine.	ÉES, volume 2, partie B, sections 4 et 5 ÉES, volume 8
Effets du dynamitage (nécessaire à la construction du pipeline) sur la qualité de l'eau des puits peu profonds	Municipalité de Machin	108014	Les mesures d'atténuation proposées sont conformes aux pratiques de l'industrie et reconnues par les organismes de réglementation. Durant la construction du pipeline et des installations, TransCanada dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation selon ce qui est indiqué dans le PPE (volume 8 de l'ÉES). Énergie Est proposera aux propriétaires de puits situés dans un rayon de 200 m de la ZIP (ou de 500 m de l'emplacement de la ZIP où aura lieu un dynamitage) de participer à un programme de surveillance des puits de captage. Énergie Est se conformera à ses mesures de gestion de l'eau et à son plan de surveillance post-construction présentés dans son PPE (volume 8 de l'ÉES). Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les parties prenantes qui ont exprimé leurs préoccupations quant aux effets environnementaux tels que les effets sur la qualité de l'eau.	

Tableau 4-4 : Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Risque de glissement ou d'affaissement de terrain le long des franchissements de rivière	Canton de Nipigon	107119	Un affaissement et glissement de terrain a été signalé dans la zone où le pipeline traverse la rivière. Énergie Est a avisé le canton de Nipigon que le franchissement présentait un « risque modéré », selon les ingénieurs du Projet (en ce qu'il se situe en aval d'un barrage), et qu'aucun ouvrage additionnel ne sera nécessaire à cet emplacement aux fins du Projet. Les problèmes antérieurs signalés à propos du franchissement ont été réglés au moyen d'un enrochement de protection. Le suivi des mouvements de pentes indique que la situation a très peu évolué au cours des douze dernières années. Par ailleurs, la zone réparée ne présente aucun signe d'instabilité. Énergie Est a retenu les services d'un consultant pour réaliser une évaluation des risques géologiques et hydrotechniques. Les résultats de ces évaluations permettront de modifier la conception du pipeline, s'il y a lieu, en vue de réduire les risques de glissement et d'affaissement de terrain aux franchissements de rivière. Énergie Est continuera de communiquer aux représentants du canton l'information dont elle disposera à ce sujet.	S.O.
Mesures de sécurité et d'intervention à proximité des franchissements de cours d'eau	Ville de North Bay	145512 173540	De nouvelles vannes d'arrêt seront installées : <ul style="list-style-type: none"> • dans toutes les stations de pompage pour faciliter l'isolement de la canalisation principale et faire dériver le débit dans la station de pompage; • en amont et en aval de certains franchissements de cours d'eau et autres emplacements jugés écosensibles d'après une analyse des effets potentiels; • dans d'autres emplacements qui pourraient faciliter les opérations. L'emplacement des vannes sera confirmé au stade de la conception détaillée. Il sera choisi de manière à faciliter l'actionnement des vannes et atténuer les effets sur l'esthétique générale des lieux. Parallèlement à ces pratiques de sécurité, Énergie Est s'est dotée d'un plan d'intervention en cas d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires des terrains, des collectivités, des organismes d'intervention d'urgence et des employés tout en minimisant les effets potentiels d'une situation d'urgence.	Volume 7, section 4

Tableau 4-4 : Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Risques d'activité sismique dans la région	Canton de Horton	109048	Énergie Est a engagé un consultant pour réaliser une étude des risques géologiques et évaluer les possibilités d'activité sismique susceptible de se produire le long du tracé du nouveau pipeline. Énergie Est continuera de communiquer aux représentants du canton l'information dont elle disposera à ce sujet.	S.O.
Sécurité et intégrité du pipeline	Municipalité de Greenstone	108549	<p>La sécurité de nos pipelines est évaluée par rapport à l'intégrité que lui confèrent les normes de construction et le programme d'entretien qui permet d'exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement.</p> <p>L'intégrité du pipeline est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité; • la qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication; • les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels; • des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces. <p>Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement); • protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations); • détection des fuites (mesures de pression, surveillance par le centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques); • activités régulières de surveillance aérienne; • inspections internes (surveillance des menaces internes et externes); • évaluations géotechniques; • entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouvel enduisage, pose de manchons pression). 	Volume 7, sections 2, 3 et 5

Tableau 4-4 : Résumé des préoccupations et des réponses – Ontario (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Impact d'une rupture d'une canalisation de gazoduc sur les pipelines adjacents	Municipalité de Greenstone	108549	En cas de rupture d'une canalisation de gazoduc, l'équipe d'intervention d'urgence calculera la distance entre la canalisation défectueuse et le tronçon d'oléoduc adjacent pour déterminer s'il faut ou non fermer ce dernier. Si une fermeture n'est pas requise dans l'immédiat, le centre de contrôle surveillera de près tout changement de pression qui pourrait se produire dans l'oléoduc. Des techniciens seraient immédiatement dépêchés sur les lieux pour évaluer les dommages et les signaler à l'équipe d'intervention. Tout dommage à l'oléoduc signalé dans leur rapport donnerait lieu à sa fermeture. Les mesures d'intervention en cas d'urgence et de déversement sont décrites au volume 7, section 4.	Volume 7, section 4

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Coordination des responsabilités de la municipalité et des responsabilités d'Énergie Est avant le début de la construction	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483	Énergie Est s'emploie actuellement à rassembler toutes les données reliées aux demandes de la MRC. Des rencontres ont lieu pour échanger l'information et suivre l'évolution du Projet.	S.O.
Acceptabilité sociale du Projet dans la région	Cacouna (Commission régionale)	171309	Dans le cadre de son programme de participation, Énergie Est s'emploie à mieux faire connaître le Projet et ses effets potentiels (impacts et avantages) pour encourager les échanges et le dialogue. L'équipe de Projet a déjà mobilisé les parties prenantes de 491 collectivités résidant en bordure du corridor du pipeline. Au 28 juillet 2014, les initiatives de consultation avaient donné lieu à 82 journées portes ouvertes en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à des rencontres avec des maires, des conseillers et des représentants d'organismes concernés établis le long du tracé. Les contacts ont également pris la forme d'appels téléphoniques, de courriels et de visites du site Web d'Énergie Est. Les activités de participation se poursuivront pendant toute la durée de vie du Projet. Une nouvelle série de journées portes ouvertes a débuté à la mi-août 2014.	S.O.
Insuffisance des consultations publiques	Municipalité de L'Islet	177473		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets sur les plans de développement et proximité de l'emprise avec les habitations existantes	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483	<p>Le tracé du Projet a été établi en fonction de certains critères et a ensuite été validé par les spécialistes et les consultants de TransCanada. Ces critères représentent les pratiques exemplaires qu'adopte l'industrie pour déterminer le tracé des pipelines de transport tout en alliant faisabilité, exigences de construction et plans d'exploitation. Les critères qui ont dicté le choix du tracé sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • minimiser l'empreinte environnementale et socioéconomique globale et faire en sorte que la construction et l'exploitation des installations soit économique; • dans la mesure du possible, aménager les installations parallèlement aux infrastructures en place pour réduire la superficie de la nouvelle emprise et des aires de travail temporaires et réduire les effets potentiels sur les ressources environnementales (p.ex. peuplement de plantes indigènes et habitat faunique) et sur les activités agricoles; • réduire le nombre de franchissements de cours d'eau ou de grandes rivières, de routes, de voies ferrées et d'espaces de services publics. • considérer et éviter les zones écosensibles (terres humides, zones riveraines et franchissements de cours d'eau); • éviter les terrains instables et les sols problématiques; • éviter les zones qui abritent des espèces fauniques et végétales désignées par les gouvernements fédéral et provincial (habitats d'espèces préoccupantes, espèces désignées comme espèces en péril, espèces et habitats menacés selon le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) ou la <i>Loi sur les espèces en péril</i>); • éviter les terres à statut spécifique, tels que les parcs, les aires protégées, les cimetières et les lieux historiques; • éviter les concentrations de résidences rurales ou d'habitations urbaines; • éviter les zones d'importance culturelle connue pour les Premières Nations et les Métis. 	S.O.
	Sainte-Anne-des-Plaines	168535		
	Ville de Cap-Santé	126468		
	Cacouna (municipalité)	177155		
	Lanoraie	139752		
	Municipalité de Cacouna	17155		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
	Municipalité de Saint-Eusèbe	186614		
	Sainte-Anne-des-Plaines	155905 185445		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			Énergie Est souhaite s'engager activement auprès de ces collectivités pour comprendre les intérêts et les enjeux qui leur tiennent à cœur. Énergie Est étudiera avec le plus grand soin les préoccupations suscitées par le tracé du pipeline dans le cadre de ses initiatives de participation.	
Avantages économiques pour la collectivité	Berthierville	119925	TransCanada a demandé une étude sur les avantages économiques du Projet pour déterminer quelles retombées il pourrait avoir dans les provinces que traverse le pipeline. Voici les données recueillies pour le Québec : <ul style="list-style-type: none"> • création directe, indirecte ou induite d'emplois à temps plein durant l'implantation, la construction et l'exploitation; • hausse du PIB au Québec (durée de vie); • hausse des revenus fiscaux de la province; • possibilités des collectivités d'investir dans les initiatives locales. 	S.O.
Avantages économiques pour la collectivité et la région	MRC de Témiscouata	133420		
Imputabilité financière d'Énergie Est en cas de déversement	Lanoraie	198393	TransCanada sera seule responsable de la gestion des déversements et défraiera les coûts nécessaires pour remédier aux dommages environnementaux ou matériels qui seraient causés par un déversement provenant de ses infrastructures. Les lois exigent que TransCanada assume l'entière responsabilité de la gestion des déversements et qu'elle défraie les coûts des dommages résultant de déversements, d'accidents ou de défaillances dont elle est la cause. TransCanada a souscrit une assurance responsabilité civile générale couvrant les incidents comme les fuites de pipeline qui pourraient léser des tierces parties.	S.O.
	MRC de Kamouraska	170441		
Délai à communiquer l'information sur le projet	MRC de Kamouraska	170441	Énergie Est a noté cette observation et s'emploiera désormais à fournir l'information en temps opportun. Activités de participation en cours à l'égard de cette collectivité.	S.O.
Effets du projet sur les terres et les activités agricoles	Cap-Saint-Ignace	191387	Les rencontres se poursuivent pour échanger l'information disponible et faire le point sur le Projet. Pour une évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement, voir l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes biophysiques et socioéconomiques suivantes :	ÉES
	MRC de Montcalm	159258		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets des activités de construction	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement atmosphérique • Environnement acoustique • Ressources en eau de surface • Ressources en eau souterraine • Poisson et habitat du poisson • Sols et terrain • Végétation et terres humides • Faune et habitat faunique • Occupation du territoire et utilisation des ressources • Ressources patrimoniales • Ressources paléontologiques • Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles • Emploi et économie • Infrastructure et services • Bien-être social et culturel • Santé humaine et esthétique visuelle <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées. Énergie Est révisera l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées aux municipalités qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets sur l'environnement.</p>	
Construction du pipeline	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
Effets sur les terres boisées	MRC de Témiscouata	171222		
	MRC des Moulins	116601		
	Saint-Sulpice	180549		
Protection de l'environnement	Lanoraie	198393		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Éclairage des installations	Cacouna (municipalité)	177155	<p>Pour les mesures d'atténuation destinées à réduire les effets potentiels de l'éclairage des installations au terminal maritime et au terminal de réservoirs de Cacouna, voir l'ÉES, volume 4, partie A, section 20. Voici certaines des mesures d'atténuation proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Placer les luminaires à des endroits de manière à optimiser l'éclairage requis par le personnel de l'exploitation et de l'entretien et à réduire la pollution lumineuse qui pourrait gagner les propriétés et les structures adjacentes. • Choisir un éclairage de cour extérieure qui réduit le plus possible les lumières inutiles ou parasites (p. ex. éviter de diriger les lumières vers le haut, au-dessus de l'horizontale ou encore directement au niveau des yeux des observateurs pour ne pas provoquer d'éblouissement). L'éclairage doit être conforme aux normes de la Commission internationale de l'éclairage. • Les lumières doivent être tamisées, dirigées vers le bas et dotées de minuterries. Cette stratégie d'éclairage réduirait les émissions lumineuses ambiantes au-delà du complexe du terminal durant les activités d'exploitation. • Éviter d'éclairer les lieux en l'absence d'activités et régler le niveau d'éclairage. • Installer des systèmes d'éclairage centralisés permettant un réglage sélectif des lumières. • Limiter l'utilisation de projecteurs et diriger les faisceaux vers le bas. • Éclairer les enseignes extérieures du haut vers le bas. • Installer l'éclairage de sécurité nécessaire pour assurer un environnement de travail efficace et sécuritaire, mais limiter son utilisation aux lieux et aux moments requis pour éviter les émissions lumineuses. <p>Énergie Est étudiera les motifs de préoccupation de la collectivité et les mesures d'atténuation proposées dans le cadre des activités de participation de la collectivité.</p>	ÉES, volume 4, partie A, section 20

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Espaces tampons et écrans d'arbres autour des installations	Cacouna (municipalité)	177155	Énergie Est défrichera la végétation uniquement aux endroits nécessaires à l'implantation du Projet. Les possibilités d'espaces tampons tels que des écrans d'arbres feront l'objet de discussions avec la collectivité dans le cadre des activités de participation.	S.O.
Bruit provenant des opérations	Cacouna (municipalité)	177155	Des évaluations du bruit seront réalisées et des mesures d'atténuation mises en œuvre, le cas échéant, pour assurer la conformité aux normes applicables. Voici certaines des mesures d'atténuation proposées : <ul style="list-style-type: none"> • isolation phonique des canalisations et de l'équipement; • enclos acoustique; • bermes ou murs anti-bruit. Les effets potentiels du bruit émanant des stations de pompage ont été évalués dans l'ÉES, volume 2, partie D, section 3. Cette section décrit également les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets.	ÉES, volume 2, partie D, section 3
Odeurs en provenance des installations	Cacouna (municipalité)	177155	Énergie Est s'est penchée sur la question des vapeurs provenant du terminal de réservoirs et du complexe du terminal maritime de Cacouna. Elle propose de remédier à leurs effets en intégrant les éléments suivants à la conception des installations : <p>Terminal de réservoirs</p> Le terminal de réservoirs sera conçu de manière telle qu'un toit flottant externe couvrira la surface du pétrole et restera en contact direct avec le pétrole. Cette caractéristique permettra de réduire les émissions de vapeur dans l'atmosphère.	ÉES, volume 2, partie D, section 2 ÉES, volume 4, partie A, section 2

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<p>L'espace entre le bord du toit flottant et la paroi fixe du réservoir sera obturé par un joint d'étanchéité primaire et un joint d'étanchéité secondaire, ce qui réduira encore davantage l'émission de vapeurs et le risque d'incendie.</p> <p>Des racleurs montés sur le joint périphérique essuieront les parois internes du réservoir lors de l'abaissement du toit afin de réduire la quantité de pétrole restant sur les murs et exposée à l'atmosphère.</p> <p>Complexe du terminal maritime</p> <p>Le complexe du terminal maritime de Cacouna sera doté d'un système de gestion des vapeurs qui recueillera les vapeurs qui s'échappent de la soute durant le chargement du pétrole et les ramènera vers l'estran, où elles seront détruites.</p> <p>Pour les effets potentiels sur la qualité de l'air, voir l'ÉES, volume 2, partie D, section 2 et volume 4, partie A, section 2. D'autres mesures d'atténuation proposées sont également envisagées : doter les réservoirs de caractéristiques qui favoriseront la réduction des émissions ou encore utiliser des unités de combustion de la vapeur pour réduire les émissions malodorantes de composés organiques et sulfurés en incinérant les vapeurs présentes dans la soute ou formées durant le chargement de pétrole. Énergie Est examinera l'évaluation des effets et des mesures d'atténuation proposées avec les municipalités qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets sur la qualité de l'air.</p>	
Protection des sources d'eau potable, des terres humides et des réserves écologiques	Lanoraie	196019	<p>Énergie Est intègrera des caractéristiques de conception éprouvées et un programme de gestion de l'intégrité pour assurer une exploitation sécuritaire dans les zones situées à proximité de ressources d'eau importantes. Voici les principales caractéristiques de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dispositif de confinement secondaire dans les stations de pompage et les terminaux de réservoirs; • pose de vannes destinées à protéger les lacs, les rivières et les sources d'eau potable; • surveillance des opérations et patrouilles chargées de déceler les problèmes potentiels le long du pipeline; • détection des fuites et surveillance du pipeline. 	ÉES, volume 6 ÉES, volume 8
	Brownsburg-Chatham	116121		
	MRC D'Autray	207045		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	121560 180041		
	MRC de l'Assomption	120432		
Franchissements de rivière	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<p>Pour les effets potentiels de la construction et de l'exploitation sur la quantité et la qualité de l'eau, voir la section sur les ressources en eau de surface de l'ÉES.</p> <p>Les mesures d'atténuation proposées sont conformes aux pratiques de l'industrie et reconnues par les organismes de réglementation.</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, TransCanada dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation selon ce qui est indiqué dans le PPE (volume 8 de l'ÉES).</p>	
Effets sur le bassin hydrologique du Lac Témiscouata (source d'eau potable)	MRC de Témiscouata	171222		
Effets sur l'aquifère, les terres humides et les zones de recharge	Sainte-Anne-des-Plaines	185445		
Effets potentiels du pipeline sur l'eau potable	MRC D'Autray	207045		
Effets potentiels du pipeline sur l'eau potable pour les résidents	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	198573		
Pose d'une vanne sur la canalisation principale pour protéger l'aquifère qui fournit l'eau potable	Sainte-Anne-des-Plaines	168535	<p>De nouvelles vannes d'arrêt seront installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans toutes les stations de pompage pour faciliter l'isolement de la canalisation principale et faire dériver le débit dans la station de pompage; • en amont et en aval de certains franchissements de cours d'eau et autres emplacements jugés écosensibles d'après une analyse des effets potentiels; • dans d'autres emplacements qui pourraient faciliter les opérations. 	ÉES, volume 5, section 4

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Procédures d'intervention en cas d'urgence	Berthierville	119925	Énergie Est s'est dotée d'un plan d'intervention en cas d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires, des collectivités, des organismes d'intervention en cas d'urgence et des employés tout en réduisant les effets potentiels de la situation d'urgence. Le plan d'intervention sera mis sur pied en consultation avec les organismes d'intervention et sera présenté à l'ONÉ avant le démarrage de l'exploitation. Il satisfera ou dépassera les normes fédérales et provinciales en la matière.	Volume 7, section 4
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		
	Québec (CMQ)	181718		
Répercussions sur le prix de l'essence	Berthierville	119925	TransCanada ne participe pas à la production ou au raffinage des ressources naturelles telles que le pétrole brut et ne participe donc pas à la fixation du prix de l'essence. Le Projet fournira du pétrole brut d'origine canadienne aux régions de l'est du Canada, ce qui permettra à celles-ci de réduire ou d'éliminer leur dépendance sur le pétrole brut importé qui est plus coûteux.	S.O.
Effets sur l'approvisionnement et le coût du gaz naturel	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	145215	L'implantation du Projet ne devrait pas entraîner une hausse du prix du gaz naturel. La capacité de transport de gaz naturel devrait être suffisante pour les marchés visés.	S.O.
	Équiterre	145372		
Mesures de sécurité et intégrité du système	Ville de Trois-Rivières	148897	La sécurité du pipeline est évaluée par rapport à l'intégrité que lui confèrent les normes de construction et le programme d'entretien qui permet d'exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement. L'intégrité du pipeline est assurée par : <ul style="list-style-type: none"> • des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité; • la qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication; 	ÉES, volume 5, section 5
	Berthierville	119925		
	Lanoraie	198393		
	Municipalité de L'Islet	177473		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
	Québec (CMQ)	181718		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
	Ville de Trois-Rivières	148897	<ul style="list-style-type: none"> • les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels; • des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces. Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement); • protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations); • détection des fuites (mesures de pression, surveillance par le centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques); • activités régulières de surveillance aérienne; • inspections internes (surveillance des menaces internes et externes); • évaluations géotechniques; • entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouvel enduisage, pose de manchons pression). Parallèlement à ces pratiques de sécurité, Énergie Est s'est dotée d'un plan d'intervention en cas d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires, des collectivités, des organismes d'intervention en cas d'urgence et des employés tout en minimisant les effets potentiels de la situation d'urgence. Le plan d'intervention sera mis sur pied en consultation avec les organismes d'intervention et sera présenté à l'ONÉ avant le démarrage de l'exploitation. Il satisfera ou dépassera les normes fédérales et provinciales en la matière.	
	Berthierville	119925		
	Lanoraie	198393		
	Municipalité de L'Islet	177473		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
	Québec (CMQ)	181718		
Partage du port avec un constructeur de cale sèche	Cacouna (commission régionale)	171309	Énergie Est a rencontré à trois reprises le constructeur de cale sèche et poursuivra ses échanges avec la Commission régionale du port de Gros-Cacouna. La participation se poursuit afin de discuter de ces questions.	S.O.
Emplacement du terminal de réservoirs				

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets de la hausse du trafic maritime sur les rives de L'Isle Verte et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	MRC de Rivière-du-Loup	172012	L'évaluation des effets potentiels d'une hausse du trafic maritime figure dans la section sur le transport maritime de l'ÉES (volume 4, partie C). Des rencontres ont eu lieu avec la MRC pour aborder divers aspects du Projet et fournir de l'information sur les terminaux maritimes. Par ailleurs, TransCanada a organisé une journée portes ouvertes consacrée au Projet dans la municipalité de Cacouna. Énergie Est gardera contact avec la MRC. La participation se poursuit afin de discuter de ces questions.	ÉES, volume 4, partie C
Corrosivité du pétrole brut extrait des sables bitumineux	Berthierville	119925	L'hypothèse selon laquelle le bitume dilué est plus corrosif que le pétrole brut traditionnel et synthétique a été définitivement écartée par l' <i>Academy of National Sciences</i> qui a conclu dans l'un de ses rapports que le bitume dilué n'est pas plus corrosif que les autres types de pétrole brut.	ÉES, volume 6, section 2
Exploitation du pipeline	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483	Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien qui comprend, entre autres, les mesures et les activités d'entretien suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement); • protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations); • détection des fuites (mesures de pression, surveillance par le centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques); • activités régulières de surveillance aérienne; • inspections internes (surveillance des menaces internes et externes); • évaluations géotechniques; • entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouvel enduisage, pose de manchons pression). 	ÉES, volume 7, section 4

Tableau 4-6 : Résumé des préoccupations et des réponses – Nouveau-Brunswick

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Vapeurs émanant du terminal de réservoirs de Saint John	Coalition des Citoyens pour l'Air Pur	177822	Énergie Est s'est penchée sur la question des vapeurs provenant du terminal de réservoirs et du complexe du terminal maritime de Saint John. Elle propose de remédier à leurs effets en intégrant les éléments suivants à la conception des installations :	ÉES, volume 6
Récupération des vapeurs au terminal maritime de Saint John	Coalition des Citoyens pour l'Air Pur	201345	<p>Terminal de réservoirs</p> <p>Le terminal de réservoirs sera conçu de manière telle qu'un toit flottant couvrira la surface du pétrole et restera en contact direct avec le pétrole, ce qui permettra de réduire les émissions de vapeur relâchées dans l'atmosphère.</p> <p>L'espace entre le bord du toit flottant et la paroi fixe du réservoir sera obturé par un joint d'étanchéité primaire et un joint d'étanchéité secondaire, ce qui réduira encore davantage l'émission de vapeurs et le risque d'incendie.</p> <p>Des racleurs montés sur le joint périphérique essuieront les parois internes du réservoir lors de l'abaissement du toit, afin de réduire la quantité de pétrole restant sur les murs.</p>	

Tableau 4-6 : Résumé des préoccupations et des réponses – Nouveau-Brunswick (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<p>Complexe du terminal maritime Le complexe du terminal maritime de Saint John sera doté d'un système de gestion des vapeurs qui recueillera les vapeurs qui s'échappent de la soute durant le chargement du pétrole et les ramènera vers l'estran, où elles seront détruites.</p> <p>Pour les effets potentiels sur la qualité de l'air, voir l'ÉES, volume 2, partie E, section 2 et volume 4, partie B, section 2. D'autres mesures d'atténuation proposées sont également envisagées : doter les réservoirs de caractéristiques qui favoriseront la réduction des émissions ou encore utiliser des unités de combustion de la vapeur pour réduire les émissions malodorantes de composés organiques et sulfurés en incinérant les vapeurs présentes dans la soute ou formées durant le chargement de pétrole. Énergie Est examinera l'évaluation des effets et des mesures d'atténuation proposées avec les municipalités qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets sur la qualité de l'air.</p>	
Effets du Projet relativement à la sécurité du Camp Wegesegum (l'une des principales routes d'accès aux aires d'étude, de recherche, de développement et de construction d'Énergie Est traverse le camp)	Camp Wegesegum	158090	Énergie Est envisage actuellement de construire une route qui contournera le camp, ce qui éliminera le trafic routier dû au projet à l'intérieur du Camp Wegesegum.	S.O.
Effets du Projet sur un bassin hydrologique local qui constitue l'une des principales sources d'eau potable pour la ville d'Edmundston	Ville d'Edmundston	125632	Le pipeline a depuis été réaligné de manière à ne traverser qu'une petite partie du bassin hydrologique d'Edmundston. Les activités de participation avec la collectivité se poursuivent.	S.O.

Tableau 4-6 : Résumé des préoccupations et des réponses – Nouveau-Brunswick (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Le processus TERMPOL et son rôle dans le processus de l'ONÉ	CCNB de Fredericton, The Fundy Baykeeper	203718	<p>L'objectif du processus TERMPOL (processus d'examen des terminaux maritimes et des sites de transbordement) est de détecter les éléments d'un projet de terminal pétrolier proposé susceptibles de présenter un risque de déversement pétrolier et, dans la mesure du possible, permettre la mise en œuvre de mesures de sécurité au cours de la conception ou de l'exploitation afin d'éliminer ou de réduire les risques liés à un site particulier.</p> <p>Le processus TERMPOL comprend de nombreuses études qui devraient être entreprises afin de procéder à un examen approfondi des questions de sécurité et des procédures d'exploitation de la navigation maritime. Le processus TERMPOL complète celui de l'ONÉ en ce qu'il permet l'échange de données détaillées et de points de vue spécialisés sur la navigation et les opérations de navires, ainsi que sur les effets potentiels sur l'environnement en cas peu probable d'accident. Ces effets sont évalués dans le cadre de l'ÉES.</p>	S.O.
Effets du bruit et d'un trafic maritime accru sur les baleines de la Baie de Fundy	CCNB de Fredericton, The Fundy Baykeeper	203718	<p>Les effets potentiels de la construction et de l'exploitation (y compris le transport maritime) sur la population de mammifères marins ont été évalués dans l'ÉES, volume 4, partie B, section 11 et partie C, section 3. L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets du Projet sur les mammifères marins. Énergie Est s'entretiendra de l'évaluation des effets et des mesures d'atténuation proposées pour les mammifères marins avec les représentants de l'organisme Fundy Baykeeper dans le cadre de ses activités de participation continues.</p>	ÉES, volume 4, partie B, section 11 et partie C, section 3

Tableau 4-6 : Résumé des préoccupations et des réponses – Nouveau-Brunswick (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Effets sur la rivière Hammond, surtout en période de faible débit, du fait des importants volumes d'eau qu'exigent les essais hydrostatiques	Hammond River Angling Association	193954	Le PPE relatif à la construction du nouveau pipeline (volume 8 de l'ÉES) présente les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets potentiels des activités de construction et d'exploitation sur les débits d'eau. Tous les prélèvements d'eau aux fins des essais hydrostatiques seront limités à 10 % du débit des cours d'eau au moment du prélèvement ou à tout autre pourcentage requis par l'organisme de réglementation responsable.	ÉES, volume 8
Exploitation des sables bitumineux et rendement de l'investissement des infrastructures de combustibles fossiles comparativement à celles des énergies renouvelables	Ville de Hampton	201616	La question dépasse la portée du Projet.	S.O.

5.0 PARTICIPATION CONTINUE

5.1 LE PROCESSUS DE DEMANDE ET D'EXAMEN RÉGLEMENTAIRE

Les activités de participation se poursuivront durant le processus réglementaire dans le but :

- d'aviser les parties prenantes au sujet du processus de demande réglementaire
- d'informer les parties prenantes sur l'état d'avancement du Projet et sur les évaluations du tracé de l'oléoduc en cours
- de respecter les engagements relatifs à la participation
- de déterminer les questions et les préoccupations supplémentaires ou en suspens et d'y donner suite
- d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de participation appropriés durant les phases de construction du Projet et préalables à celles-ci

Les plans pour maintenir la participation comprennent, entre autres, les suivants :

- organiser des journées portes ouvertes supplémentaires
- sensibiliser les collectivités
- assister aux réunions en personne
- recueillir des informations et identifier les préoccupations
- recueillir des informations pour la mise à jour des documents de communication
- gérer les préoccupations liées au Projet identifiées par les parties prenantes en apportant des changements à la conception du Projet ou aux activités d'exploitation
- communiquer des informations et des mises à jour aux parties prenantes afin de favoriser la compréhension des mesures d'atténuation proposées.

5.2 PHASES PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION ET DE LA CONSTRUCTION

Énergie Est avisera les parties prenantes des collectivités de la décision prise au sujet de la présente demande de certificat d'utilité publique (CUP) de l'ONÉ. Énergie Est gardera ouvertes les voies de communication et respectera les engagements pris avec les parties prenantes tout au long des phases de la construction du Projet et préalables à celles-ci.

5.3 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

À la fin des travaux de construction, Énergie Est transférera les activités de participation du Projet aux travaux d'exploitation. Des agents de liaison régionaux assureront le renforcement et le maintien des relations avec les collectivités.

Énergie Est mettra en œuvre le programme de sensibilisation du public de TransCanada dès la mise en service du Projet. Ce programme facilite des communications cohérentes et continues à propos de la sécurité, de l'intégrité et des interventions en cas d'urgence avec les principales parties prenantes des collectivités.